



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-042-2022-11

PUBLIÉ LE 17 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Cellule officines de pharmacie

IDF-2022-11-11-00001 - ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2022/92 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie (3 pages) Page 4

Agence Régionale de Santé / Direction de l'autonomie

IDF-2022-10-18-00030 - Arrêté n° 2022 - 179 portant actualisation de l'autorisation du Centre d'Accueil Familial Spécialisé (CAFS) rattaché à l'EMP sis 35, rue Georges Sorel à Boulogne-Billancourt (92100), géré par l'association La Croix Rouge Française (4 pages) Page 8

IDF-2022-10-19-00040 - Arrêté n° 2022- 178 portant autorisation d'extension de capacité de 4 places du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) La Boussole sis 14, avenue Pierre Grenier à Boulogne-Billancourt (92100), géré par l'association La Croix Rouge Française (4 pages) Page 13

IDF-2022-10-07-00004 - Arrêté portant autorisation de délocalisation et changement de dénomination de l'EHPAD « Le Château de Seine-Port », situé 41 rue de Seine à Seine-Port (77240) à rue Aimé Césaire, ZAC du Balory, à Vert-Saint-Denis (77140) géré par la SAS « Seine-Port » (4 pages) Page 18

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2022-11-08-00077 - Arrêté modificatif n° 2022-910002773-A004 ARSIF-DOS Pôle Efficience-2022-4448 portant fixation des dotations MIGAC, DAF, du forfait global de soins USLD, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité, de la dotation socle de financement des activités de médecine et des forfaits annuels au titre de l'année 2022 CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN (5 pages) Page 23

IDF-2022-11-08-00071 - Arrêté modificatif n° 2022-910150010-A004 ARSIF-DOS Pôle Efficience-2022-4453 portant fixation des dotations MIGAC, DAF, du forfait global de soins USLD, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité, de la dotation socle de financement des activités de médecine et des forfaits annuels au titre de l'année 2022 CH F.H MANHES (4 pages) Page 29

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France /

IDF-2022-11-09-00010 - Annexe I - B - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS-OUEST (74 pages) Page 34

IDF-2022-11-09-00011 - Annexe I - C-1 - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la Division OP/CO-CI de Saint Germain en Laye, Direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS-UEST (74 pages)	Page 109
IDF-2022-11-09-00012 - ANNEXE I C-2 Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la division des douanes de la surveillance de Saint-Germain-en-Laye (2), Direction régionale des douanes et droits indirects de Paris Ouest (77 pages)	Page 184
IDF-2022-11-09-00013 - ANNEXE I D-1 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DU BUREAU DE DOUANE DE GENNEVILLIERS (2), DIVISION OP/CO-CI DE SAINT GERMAIN EN LAYE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS OUEST (160 pages)	Page 262
IDF-2022-11-09-00014 - ANNEXE I D-2 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DU BUREAU DE DOUANE DE TRAPPES (2), DIVISION OP/CO-CI DE SAINT GERMAIN EN LAYE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS OUEST (91 pages)	Page 423
IDF-2022-11-09-00015 - ANNEXE I D-3 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DU BUREAU DE DOUANE DE CORBEIL EVRY (2), DIVISION OP/CO-CI DE SAINT GERMAIN EN LAYE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS OUEST (128 pages)	Page 515
IDF-2022-11-09-00016 - ANNEXE I D-4 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DU BUREAU DE DOUANE DE WISSOUS (2), DIVISION OP/CO-CI DE SAINT GERMAIN EN LAYE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS OUEST (156 pages)	Page 644
IDF-2022-11-09-00017 - ANNEXE I E-1 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE L'UNITÉ DE SURVEILLANCE DE VAL DE SEINE(2), DIVISION SURVEILLANCE DE SAINT GERMAIN EN LAYE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS OUEST (80 pages)	Page 801
IDF-2022-11-09-00018 - ANNEXE I E-2 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE L'UNITÉ DE SURVEILLANCE DE GENNEVILLIERS(2), DIVISION SURVEILLANCE DE SAINT GERMAIN EN LAYE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS OUEST (81 pages)	Page 882
IDF-2022-11-09-00019 - ANNEXE I E-2 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE L'UNITÉ DE SURVEILLANCE DE VILLEBON LES ULIS (2), DIVISION SURVEILLANCE DE SAINT GERMAIN EN LAYE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS OUEST (81 pages)	Page 964

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-11-11-00001

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2022/92 portant
autorisation de transfert d une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ d'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2022/92

portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ d'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 nommant Madame Amélie VERDIER Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2022-066 du 26 juillet 2022, publié le 1^{er} août 2022, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 8 janvier 1979 portant octroi de la licence n°94#000068 à l'officine de pharmacie sise 4 sente de Villiers à Alfortville (94140) ;
- VU** la demande enregistrée le 13 juillet 2022, présentée par Monsieur Michel ISSOUFALY, pharmacien, en vue du transfert de cette officine vers le 139 rue Etienne Dolet au sein de la même commune d'Alfortville (94140) ;
- VU** l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 26 juillet 2022 par le Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'avis du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Ile-de-France en date du 6 octobre 2022 ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Île-de-France en date du 5 septembre 2022 ;

- CONSIDÉRANT** que le déplacement envisagé se fera à 130 mètres de l'emplacement actuel de l'officine, dans le même quartier délimité au Nord par le boulevard Carnot, à l'Est par la frontière communale, au Sud par la rue Nelson Mandela, la rue Etienne Dolet, la digue d'Alfortville et à l'Ouest par la Seine ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;
- CONSIDÉRANT** que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;
- CONSIDÉRANT** que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Monsieur Michel ISSOUFALY, pharmacien, est autorisé à transférer l'officine de pharmacie dont il est titulaire du 4 sente de Villiers à Alfortville (94140) vers le 139 rue Etienne Dolet, au sein de la même commune d'Alfortville (94140).
- ARTICLE 2^e :** La licence n°94#002349 est octroyée à l'officine sise 139 rue Etienne Dolet à Alfortville (94140).
- Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.
- ARTICLE 3^e :** La licence n°94#000068 devra être restituée à l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.
- ARTICLE 4^e :** Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.
- ARTICLE 5^e :** Sauf cas de force majeure constaté par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, l'officine ainsi transférée devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 6^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 7^e : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 11 novembre 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Par délégation
La directrice du Pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-10-18-00030

Arrêté n° 2022 - 179 portant actualisation de l'autorisation du Centre d'Accueil Familial Spécialisé (CAFS) rattaché à l'EMP sis 35, rue Georges Sorel à Boulogne-Billancourt (92100), géré par l'association La Croix Rouge Française

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2022 - 179

**portant actualisation de l'autorisation du Centre d'Accueil Familial Spécialisé (CAFS)
rattaché à l'EMP sis 35, rue Georges Sorel à Boulogne-Billancourt (92100)**

géré par l'association La Croix Rouge Française

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R. 312-1 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;
- VU** le décret n° 2017-1620 du 28 novembre 2017 relatif à la caducité de l'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;

- VU** l'arrêté n° 2021- 220 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 30 décembre 2021 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2021-2025 pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 79-666 en date du 1^{er} août 1979, portant autorisation de création du Placement Familial Spécialisé Croix Rouge Française à hauteur de 4 places à Boulogne rattaché à l'EMP Croix Rouge Française géré par l'association Croix Rouge Française ;
- VU** l'arrêté n° 2016-255 en date du 10 août 2016, portant autorisation de modification d'agrément du Placement Familial Spécialisé en Centre d'Accueil Familial Spécialisé de 6 places rattaché à l'EMP Georges Sorel, géré par l'association Croix Rouge Française ;
- VU** le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens portant sur les années 2020 à 2024 signé le 11 avril 2020 entre l'association La Croix Rouge Française, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et l'Agence Régionale de Santé d'Île de France ;

- CONSIDÉRANT** que le projet répond à un besoin identifié sur le département des Hauts-de-Seine ;
- CONSIDÉRANT** qu'il est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé ;
- CONSIDÉRANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDÉRANT** qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le PRIAC Ile-de-France et avec le montant de l'une des dotations mentionnées à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDÉRANT** que l'opération peut s'effectuer à moyens constants et n'entraîne donc aucun surcoût ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: L'autorisation visant à actualiser l'autorisation du Centre d'Accueil Familial Spécialisé rattaché à l'EMP sis 35, rue Georges Sorel à Boulogne-Billancourt (92100) est accordée à l'association Croix Rouge Française dont le siège social est situé au 98, rue Didot à Paris.

ARTICLE 2^e : La capacité totale du Centre d'Accueil Familial Spécialisé est de 6 places destinées à accueillir des enfants et des jeunes adultes de 0 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle.

ARTICLE 3^e : Conformément aux termes du dernier alinéa du I de l'article D. 312-0-3 du code de l'action sociale et des familles, aucune spécialisation n'exclut la prise en charge de personnes présentant des troubles associés à ceux qui font l'objet de la présente autorisation.

ARTICLE 4^e : Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 92 081 256 7

Code catégorie :	238 - Centre d'Accueil Familial Spécialisé	
Code discipline :	844 - Tous Projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	
Code fonctionnement :	15 - Placement Famille d'Accueil	6 places
Code clientèle :	117- Déficience intellectuelle	6 places
Code mode de fixation des tarifs :	34 - ARS / DG Dotation globale	

N° FINESS du gestionnaire : 75 072 133 4

Code statut : 61 - Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique

ARTICLE 5^e : Conformément aux dispositions de l'article D. 313-12-1 du code de l'action sociale et des familles, la présente autorisation est valable sous réserve de la transmission à l'autorité compétente, avant la date d'entrée en service de la nouvelle capacité autorisée, d'une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement ou du service aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L. 312-1 du même code.

ARTICLE 6^e : Elle est caduque en l'absence d'ouverture au public de l'établissement ou du service dans un délai de quatre ans suivant la notification de la décision d'autorisation conformément aux articles L. 313-1 et D. 313-7-2 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 7^e : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente.

ARTICLE 8^e : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, pour les tiers, à compter de sa publication.

ARTICLE 9^e : Le Directeur de la Délégation départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département des Hauts-de-Seine.

Fait à Saint-Denis, le 18 octobre 2022

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France,
La Directrice générale adjointe

Signé

Sophie MARTINON

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-10-19-00040

Arrêté n° 2022- 178 portant autorisation
d extension de capacité de 4 places du Service
d Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
(SESSAD) La Boussole sis 14, avenue Pierre
Grenier à Boulogne-Billancourt (92100), géré par
l association La Croix Rouge Française

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2022- 178

**Portant autorisation d'extension de capacité de 4 places du Service d'Éducation Spéciale
et de Soins à Domicile (SESSAD) La Boussole
sis 14, avenue Pierre Grenier à Boulogne-Billancourt (92100),**

géré par l'association La Croix Rouge Française

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R. 312-1 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;
- VU** le décret n° 2017-1620 du 28 novembre 2017 relatif à la caducité de l'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2021- 220 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 30 décembre 2021 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2021-2025 pour la région Ile-de-France ;

- VU** l'arrêté n° 2008-051 en date du 28 février 2008, portant autorisation de création du SESSAD La Boussole de 35 places destiné à accueillir des enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans relevant de l'annexe XXIV et souffrant de déficits intellectuels plus ou moins sévères associés à des difficultés d'adaptation liées à des troubles du comportement, à des troubles autistiques et psychotiques avec ou non des troubles du comportement et de l'adaptation, enfin à des problèmes sociaux et/ou psychiatriques, sur les communes de Boulogne et d'Issy les Moulineaux rattaché à l'externat médico-pédagogique et placement familial sis 35 rue Georges Sorel - 92100 Boulogne ;
- VU** l'arrêté n° 2008-311 en date du 1^{er} septembre 2008, portant localisation du SESSAD La Boussole de 35 places sis 10/14, avenue Pierre Grenier - 92100 Boulogne Billancourt, et rattaché à l'externat médico-pédagogique et placement familial Croix Rouge Française de Boulogne 35, rue Georges Sorel ;
- VU** le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens portant sur les années 2020 à 2024 signé le 11 avril 2020 entre l'association La Croix Rouge Française, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et l'Agence Régionale de Santé d'Île de France ;

- CONSIDÉRANT** que le projet répond à un besoin identifié sur le département des Hauts-de-Seine ;
- CONSIDÉRANT** qu'il est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé ;
- CONSIDÉRANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDÉRANT** qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le PRIAC Ile-de-France et avec le montant de l'une des dotations mentionnées à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDÉRANT** que l'opération peut s'effectuer à moyens constants et n'entraîne donc aucun surcoût ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: L'autorisation portant extension de capacité de 4 places du SESSAD La Boussole sis 14, avenue Pierre Grenier à Boulogne-Billancourt (92100) est accordée à l'association La Croix Rouge Française dont le siège social est situé au 98, rue Didot à Paris (75014).

ARTICLE 2^e : La capacité totale du SESSAD La Boussole est dorénavant de 39 places destinées à des enfants et adolescents de 0 à 20 ans présentant des déficiences intellectuelles.

ARTICLE 3^e : Conformément aux termes du dernier alinéa du I de l'article D. 312-0-3 du code de l'action sociale et des familles, aucune spécialisation n'exclut la prise en charge de personnes présentant des troubles associés à ceux qui font l'objet de la présente autorisation.

ARTICLE 4^e : Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 92 002 003 9

Code catégorie : 182- Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

Code discipline : 844- Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques

Code fonctionnement : 16- Prestation en milieu ordinaire 39 places

Code clientèle : 117- Déficience intellectuelle 39 places

Code mode de fixation des tarifs : 34 - ARS / DG Dotation globale

N° FINESS du gestionnaire : 75 072 133 4

Code statut : 61- Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique

ARTICLE 5^e : Conformément aux dispositions de l'article D. 313-12-1 du code de l'action sociale et des familles, la présente autorisation est valable sous réserve de la transmission, à l'autorité compétente, avant la date d'entrée en service de la nouvelle capacité autorisée, d'une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement ou du service aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L. 312-1 du même code.

ARTICLE 6^e : Elle est caduque en l'absence d'ouverture au public de l'établissement ou du service dans un délai de quatre ans suivant la notification de la décision d'autorisation conformément aux articles L. 313-1 et D. 313-7-2 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 7^e : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente.

ARTICLE 8^e : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, pour les tiers, à compter de sa publication.

ARTICLE 9^e : Le Directeur de la Délégation départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département des Hauts-de-Seine.

Fait à Saint-Denis, le 19 octobre 2022

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France,
La Directrice générale adjointe

Signé

Sophie MARTINON

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-10-07-00004

Arrêté portant autorisation de délocalisation et changement de dénomination de l' EHPAD

« Le Château de Seine-Port », situé 41 rue de Seine à Seine-Port (77240) à rue Aimé Césaire, ZAC du Balory, à Vert-Saint-Denis (77140) géré par la SAS « Seine-Port »

ARRÊTÉ N° 2022 – 186
ARRÊTÉ DGA SOLIDARITE/2022/DA/SECQ/22/EHPAD
portant autorisation de délocalisation et changement de dénomination de l'EHPAD
« Le Château de Seine-Port », situé 41 rue de Seine à Seine-Port (77240) à rue Aimé
Césaire, ZAC du Balory, à Vert-Saint-Denis (77140) géré par la SAS « Seine-Port »

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 en date du 23 juillet 2018 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du Projet Régional de Santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 en date du 23 juillet 2018 portant adoption du schéma régional de Santé 2018-2022 du Projet Régional de Santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2021-220 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 30 décembre 2021 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2021-2025 pour la région Ile-de-France ;
- VU** la délibération n°CD-2019/06/14-4/01 du 14 juin 2019 adoptant le schéma départemental des solidarités 2019-2024 adopté par le Département ;
- VU** la délibération n°CD-2021/07/01-0/01 DU 01/07/2021 relative à l'élection de Monsieur Jean François PARIGI en qualité de Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne ;
- VU** la délibération du Conseil départemental n° CD-2021/12/16-4/21 du 16 décembre 2021 portant actualisation du Règlement Départemental d'Aide Sociale – Edition 2021 ;

- VU** l'arrêté DDASS/DGAS/CROSMS/EHPAD n°2005-16, en date du 14 octobre 2005, modifiant l'arrêté DDASS/DGAS/CROSMS/EHPAD n°2005-4 autorisant la transformation en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de la maison de retraite « Le Château de Seine-Port » à Seine-Port, pour une capacité de 60 places ;
- VU** le courrier du 25 mars 2021 de Monsieur Eric EYGASIER, Directeur Général de la SAS DOMUSVI, Président de la SAS « Seine Port », demandant la délocalisation et la reconstruction de l'EHPAD « Château de Seine Port » vers la commune du Vert-Saint-Denis, et l'extension de 20 places provenant de l'EHPAD « Le Parc aux chênes » à Cesson, géré par le groupe KORIAN, portant la capacité totale de l'EHPAD « Château de Seine-Port » à 80 places ;
- VU** le courrier du 27 janvier 2022 du groupe KORIAN, informant les autorités de contrôle et de tarification de l'annulation de l'opération de cession des 20 places d'hébergement permanent de l'EHPAD Le Parc aux Chênes situé à Cesson, maintenant la capacité totale de l'EHPAD « Château de Seine Port » à 60 places ;
- VU** la demande adressée par courriel en date du 31 mars 2022 par la SAS Seine-Port du changement de dénomination de l'EHPAD « le Château de Seine Port » en EHPAD « Résidence Villa Louise » ;

CONSIDÉRANT que le projet de reconstruction de l'EHPAD « le Château de Seine Port », est situé à 7 kilomètres du site actuel, avec impact limité sur le personnel, les résidents et leurs proches ;

CONSIDÉRANT que la capacité de l'EHPAD est maintenue à 60 places d'hébergement permanent au lieu des 80 places initialement prévues ;

CONSIDÉRANT que la SAS « Seine-Port » a engagé la construction d'un bâtiment destiné à accueillir l'EHPAD « Le Château de Seine-Port » sur un site nouveau de la commune de Vert-Saint-Denis rue Aimé Césaire – Lot D3A de la Zac du Balory _77 240 Vert-Saint-Denis ;

CONSIDÉRANT que le projet architectural présenté a reçu un avis favorable des services de la Délégation départementale de l'ARS en Seine-et-Marne et du Conseil départemental de Seine-et-Marne ;

CONSIDÉRANT que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDÉRANT que cette modification s'effectue à coût constant et n'entraîne donc aucun surcoût ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} :

L'autorisation de délocalisation et de changement de dénomination de l'EHPAD « Le Château de Seine-Port », situé 41, rue de Seine à Seine-Port (77240) en EHPAD « Résidence Villa Louise » rue Aimé Césaire, ZAC du Balory, à Vert-Saint-Denis (77140) est accordée à l'organisme gestionnaire, la SAS « Seine-Port », filiale de la SAS DOMUSVI, situé 46-48 Rue Carnot 92150 Suresnes.

ARTICLE 2 :

L'établissement, destiné à prendre en charge des personnes âgées dépendantes, a une capacité totale de 60 places d'hébergement permanent.

ARTICLE 3 :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité établissement : **EHPAD « Résidence Villa Louise »**
Numéro FINESS Etablissement : 77 000 008 1
Code catégorie : 500

Code discipline : 924
Mode de fonctionnement :11
Code clientèle : 711

Gestionnaire : **SAS « Seine-Port »**
Numéro FINESS Gestionnaire : 77 001 555 0
Code statut juridique : 95

ARTICLE 4 :

L'établissement n'est pas habilité à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale.

ARTICLE 5 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté est sans effet concernant la durée d'autorisation accordée à l'établissement pour 15 ans à compter de sa date de création ou de renouvellement d'autorisation conformément aux conditions prévues aux articles L.312-8 et L.313-5 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 7 :

Le titulaire de l'autorisation transmet avant la date d'entrée en service de la nouvelle capacité autorisée aux autorités compétentes une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement ou du service aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 8 :

L'autorisation est totalement ou partiellement, réputée caduque si tout ou partie de l'activité de l'établissement n'est pas ouverte au public dans un délai de quatre ans suivant sa notification, conformément aux dispositions des articles L. 313-1 et D. 313-7-2 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 9 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 10 :

Dans les deux mois suivant sa notification, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant les autorités compétentes, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

ARTICLE 11 :

La Directrice de la Délégation départementale de Seine-et-Marne de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et le Directeur Général des services du Département de Seine-et-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Ile-de-France et du département de Seine-et-Marne.

Fait à Saint-Denis le 7 octobre 2022

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France,
La Directrice générale adjointe

Signé

Sophie MARTINON

Pour le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne,
et par délégation,
le Directeur de l'autonomie

Signé

Jean-Yves COUDRAY

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-11-08-00077

Arrêté modificatif n° 2022-910002773-A004
ARSIF-DOS Pôle Efficience-2022-4448 portant
fixation des dotations MIGAC, DAF, du forfait
global de soins USLD, des dotations relatives
au financement des structures des urgences
autorisées, des forfaits relatifs à la prise en
charge de patients atteints de pathologies
chroniques, de la dotation à l'amélioration de la
qualité, de la dotation socle de financement des
activités de médecine et des forfaits annuels
au titre de l'année 2022 CENTRE HOSPITALIER
SUD FRANCILIEN

Arrêté modificatif n° 2022-910002773-A004 ARSIF-DOS Pôle Efficience-2022-4448 portant fixation des dotations MIGAC, DAF, du forfait global de soins USLD, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité, de la dotation socle de financement des activités de médecine et des forfaits annuels au titre de l'année 2022

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France**

Bénéficiaire :

CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN
40 AV SERGE DASSAULT
91174 CORBEIL ESSONNES
FINESS EJ - 910002773
Code interne - 0005786

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 modifié ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2008 modifié relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté portant détermination de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-22-13 du code de la sécurité sociale pour les activités de médecine, chirurgie et obstétrique ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2022, les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de médecine, chirurgie et obstétrique ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 162-22-8-2 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L.162-22-8 et L. 162-22-8-1 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 162-22-6-2 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L. 6113-8 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté modifié du 25 septembre 2019 relatifs aux forfaits alloués aux établissements de santé dans le cadre de la prise en charge de patients atteints de maladie rénale chronique en application de l'article L. 162-22-6-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 162-23-15 ;

Vu le décret n° 2021-1255 du 29 septembre 2021 relatif à la réforme du financement des activités de psychiatrie ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 relatif aux modalités de calcul, de versement et de régularisation de l'acompte, de la dotation provisionnelle et du montant complémentaire prévus aux I et II de l'article 2 du décret n°2021-1255 du 29 septembre 2021 relatif à la réforme du financement des activités de psychiatrie ;

Vu l'arrêté portant détermination de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2022, l'objectif des dépenses des soins de suite et de réadaptation mentionné à l'article L. 162-23 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2022, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de soins de suite et de réadaptation ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du 27/04/2022 ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu le contrat relatif à la dotation socle de financement des activités de médecine ;

Vu l'arrêté modificatif 2022-910002773-A003 ARSIF-DOS Pôle Efficience2022-3617 portant fixation des dotations MIGAC, DAF, du forfait global de soins USLD, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité, de la dotation socle de financement des activités de médecine et des forfaits annuels au titre de l'année 2022 ;

ARRETE

Article 1er :

- **Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation au titre des activités MCO**

Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale est fixé à **51 074 267.00 euros** au titre de l'année 2022 et réparti comme suit :

- **Missions d'intérêt général : 21 130 072.00 euros ;**

Agence Régionale de Santé Ile-de-France, 13 rue de Landy 93200 St Denis

- Aide à la contractualisation : **29 944 195.00 euros** ;

- **Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation au titre des activités SSR**

Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale est fixé à **60 211.00 euros** au titre de l'année 2022 et réparti comme suit :

- Missions d'intérêt général : **6 053.00 euros** ;
- Aide à la contractualisation : **54 158.00 euros** ;

- **Dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées mentionnées à l'article L. 162-22-8-2 du code de la sécurité sociale**

Le montant des dotations mentionnées à l'article L. 162-22-8-2 est fixé, au titre de l'année 2022, comme suit :

- Dotation populationnelle urgences : **14 801 742.00 euros** ;
- Dotation complémentaire à la qualité : **230 317.00 euros** ;

- **Dotation annuelle de financement**

Le montant de la dotation annuelle de financement mentionnée à l'article L174-1 du code de la sécurité sociale est fixé à **6 926 204.00 euros** au titre de l'année 2022 et réparti comme suit :

- Dotation annuelle de financement SSR : **6 926 204.00 euros** ;
- Dotation annuelle autre : **0.00 euros** ;

- **Forfaits annuels mentionnés aux articles L.162-22-8 et L162-22-8-1 du code de la sécurité sociale**

Le montant des forfaits annuels mentionnés à l'article L.162-22-8 et à l'article L.162-22-8-1 du code de la sécurité sociale est fixé, au titre de l'année 2022, comme suit :

- Forfait annuel de coordination de prélèvements d'organes : **494 573.00 euros** ;
- Forfait annuel greffes : **0.00 euros** ;
- Forfait activités isolées : **0.00 euros** ;

- **Forfaits relatifs aux pathologies chroniques mentionnés à l'article L.162-22-6-2 du code de la sécurité sociale**

Le montant de la rémunération forfaitaire mentionnée à l'article R. 162-33-16-1 est fixé, au titre de l'année 2022, comme suit : **79 100.00 euros**.

- **Forfaits relatifs au financement de l'activité de soins de suite et de réadaptation**

Le forfait correspondant à la part activité de DMA, dans les conditions prévues par le b) du 2° du E du III de l'article 78 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 du 21 décembre 2015, est fixé, au titre de l'année 2022, comme suit :

- Forfait « part activité » de DMA théorique SSR au titre de l'année 2022 : **514 245.00 euros** ;

- **Dotations financières à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale**

Le montant de la dotation financière à l'amélioration de la qualité est fixé, au titre de l'année 2022, comme suit :

- **1 225 022.00 euros** au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO.
- **44 396.00 euros** au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité sur le champ SSR.

- **Dotations relatives au financement des activités de psychiatrie**

Le montant mentionné au 1° du II de l'article 2 du décret n°2021-1255 du 29 septembre 2021 relatif à la réforme du financement des activités de psychiatrie est fixé à **38 443 003.00 euros** au titre de l'année 2022 ;

Soit un total de **113 893 080.00 euros**.

Les financements en versement unique des dotations mentionnées à l'article 1er sont annexés au présent arrêté.

Article 2 :

À compter du 1er janvier 2023, dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2023, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes :

- Base de calcul pour la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC) au titre des activités MCO pour 2022 : **47 608 446.00 euros**, soit un douzième correspondant à **3 967 370.50 euros**.
- Base de calcul pour la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC) au titre des activités SSR pour 2022 : **60 211.00 euros**, soit un douzième correspondant à **5 017.58 euros**
- Base de calcul pour la dotation populationnelle urgences égal à un douzième du montant fixé pour 2022 : **14 801 742.00 euros**, soit un douzième correspondant à **1 233 478.50 euros**.
- Base de calcul pour les forfaits annuels CPO, FAG et FAI égal à un douzième du montant fixé pour 2022 : **494 573.00 euros**, soit un douzième correspondant à **41 214.42 euros**.
- Dotations relatives au financement des activités de soins de suite et réadaptation mentionnées à l'article R. 162-34-13 du code de la sécurité sociale

Le montant des dotations mentionnées à l'article R. 162-34-13 est fixé, au titre de l'année 2022 comme suit :

- Acomptes pour les dotations relatives au financement des activités de soins de suite et réadaptation : un douzième du montant de la dotation annuelle de financement fixé pour 2022 : **6 892 384.00 euros**, soit un douzième correspondant à **574 365.33 euros**.

- Base de calcul pour les dotations relatives aux activités de psychiatrie égal à un douzième du montant fixé pour 2022 : **38 353 441.00** euros, soit un douzième correspondant à **3 196 120.08** euros.
- Base de calcul pour le forfait DMA SSR égal à un douzième du montant théorique fixé pour 2022 : **514 245.00** euros, soit un douzième correspondant à **42 853.75** euros.
- Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO égal à un douzième du montant fixé pour 2022 : **1 225 022.00** euros, soit un douzième correspondant à **102 085.17** euros.
- Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ SSR égal à un douzième du montant fixé pour 2022 : **44 396.00** euros, soit un douzième correspondant à **3 699.67** euros.
- Base de calcul pour la dotation annuelle MRC égal à un douzième du montant fixé pour 2022 : **79 100.00** euros, soit un douzième correspondant à **6 591.67** euros.

Soit un total de **9 172 796.67 euros**.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale dans le délai d'un mois à compter de sa notification.

Article 4 :

La personne désignée par La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 08/11/2022,

Pour La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,
et par délégation,

La Directrice du pôle Efficience,
Mme Bénédicte DRAGNE-EBRARDT



Agence Régionale de Santé

IDF-2022-11-08-00071

Arrêté modificatif n° 2022-910150010-A004
ARSIF-DOS Pôle Efficience-2022-4453 portant
fixation des dotations MIGAC, DAF, du forfait
global de soins USLD, des dotations relatives
au financement des structures des urgences
autorisées, des forfaits relatifs à la prise en
charge de patients atteints de pathologies
chroniques, de la dotation à l'amélioration de la
qualité, de la dotation socle de financement des
activités de médecine et des forfaits annuels
au titre de l'année 2022 CH F.H MANHES

Arrêté modificatif n° 2022-910150010-A004 ARSIF-DOS Pôle Efficience-2022-4453 portant fixation des dotations MIGAC, DAF, du forfait global de soins USLD, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité, de la dotation socle de financement des activités de médecine et des forfaits annuels au titre de l'année 2022

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France**

Bénéficiaire :

CENTRE HOSPITALIER F.H. MANHES
8 R ROGER CLAVIER
91235 FLEURY MEROGIS
FINESS ET - 910150010
Code interne - 0005571

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 modifié ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2008 modifié relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté portant détermination de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-22-13 du code de la sécurité sociale pour les activités de médecine, chirurgie et obstétrique ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2022, les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de médecine, chirurgie et obstétrique ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 162-22-6-2 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L. 6113-8 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté modifié du 25 septembre 2019 relatifs aux forfaits alloués aux établissements de santé dans le cadre de la prise en charge de patients atteints de maladie rénale chronique en application de l'article L. 162-22-6-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 162-23-15 ;

Vu le décret n° 2021-1255 du 29 septembre 2021 relatif à la réforme du financement des activités de psychiatrie ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 relatif aux modalités de calcul, de versement et de régularisation de l'acompte, de la dotation provisionnelle et du montant complémentaire prévus aux I et II de l'article 2 du décret n°2021-1255 du 29 septembre 2021 relatif à la réforme du financement des activités de psychiatrie ;

Vu l'arrêté portant détermination de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2022, l'objectif des dépenses des soins de suite et de réadaptation mentionné à l'article L. 162-23 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2022, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation pour les activités de soins de suite et de réadaptation ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du 27/04/2022 ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu le contrat relatif à la dotation socle de financement des activités de médecine ;

Vu l'arrêté modificatif 2022-910150010-A003 portant fixation des dotations MIGAC, DAF, du forfait global de soins USLD, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité, de la dotation socle de financement des activités de médecine et des forfaits annuels au titre de l'année 2022 ;

ARRETE

Article 1er :

- **Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation au titre des activités MCO**

Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale est fixé à **206 361.00 euros** au titre de l'année 2022 et réparti comme suit :

- Missions d'intérêt général : **0.00 euros** ;
- Aide à la contractualisation : **206 361.00 euros** ;

- **Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation au titre des activités SSR**

Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale est fixé à **34 097.00 euros** au titre de l'année 2022 et réparti comme suit :

- Missions d'intérêt général : **14 095.00 euros** ;
- Aide à la contractualisation : **20 002.00 euros** ;
- **Dotation annuelle de financement**

Le montant de la dotation annuelle de financement mentionnée à l'article L174-1 du code de la sécurité sociale est fixé à **3 239 240.00 euros** au titre de l'année 2022 et réparti comme suit :

- Dotation annuelle de financement SSR : **3 239 240.00 euros** ;
- Dotation annuelle autre : **0.00 euros** ;
- **Forfaits relatifs aux pathologies chroniques mentionnés à l'article L.162-22-6-2 du code de la sécurité sociale**

Le montant de la rémunération forfaitaire mentionnée à l'article R. 162-33-16-1 est fixé, au titre de l'année 2022, comme suit : **12 550.00 euros**.

- **Forfaits relatifs au financement de l'activité de soins de suite et de réadaptation**

Le forfait correspondant à la part activité de DMA, dans les conditions prévues par le b) du 2° du E du III de l'article 78 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 du 21 décembre 2015, est fixé, au titre de l'année 2022, comme suit :

- Forfait « part activité » de DMA théorique SSR au titre de l'année 2022 : **332 105.00 euros** ;
- **Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale**

Le montant de la dotation financière à l'amélioration de la qualité est fixé, au titre de l'année 2022, comme suit :

- **40 106.00 euros** au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO.
- **35 997.00 euros** au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité sur le champ SSR.
- **Dotations relatives au financement des activités de psychiatrie**

Le montant mentionné au 1° du II de l'article 2 du décret n°2021-1255 du 29 septembre 2021 relatif à la réforme du financement des activités de psychiatrie est fixé à **2 775 820.00 euros** au titre de l'année 2022 ;

Soit un total de **6 676 276.00 euros**.

Les financements en versement unique des dotations mentionnées à l'article 1er sont annexés au présent arrêté.

Article 2 :

À compter du 1er janvier 2023, dans l'attente de la fixation du montant des dotations et

Agence Régionale de Santé Ile-de-France, 13 rue de Landy 93200 St Denis

forfaits pour l'année 2023, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes :

- Base de calcul pour la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC) au titre des activités MCO pour 2022 : **34 452.00 euros**, soit un douzième correspondant à **2 871.00 euros**.
- Base de calcul pour la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC) au titre des activités SSR pour 2022 : **32 907.00 euros**, soit un douzième correspondant à **2 742.25 euros**
- Dotations relatives au financement des activités de soins de suite et réadaptation mentionnées à l'article R. 162-34-13 du code de la sécurité sociale

Le montant des dotations mentionnées à l'article R. 162-34-13 est fixé, au titre de l'année 2022 comme suit :

- Acomptes pour les dotations relatives au financement des activités de soins de suite et réadaptation : un douzième du montant de la dotation annuelle de financement fixé pour 2022 : **3 171 875.00 euros**, soit un douzième correspondant à **264 322.92 euros**.
- Base de calcul pour les dotations relatives aux activités de psychiatrie égal à un douzième du montant fixé pour 2022 : **2 723 201.00 euros**, soit un douzième correspondant à **226 933.42 euros**.
- Base de calcul pour le forfait DMA SSR égal à un douzième du montant théorique fixé pour 2022 : **332 105.00 euros**, soit un douzième correspondant à **27 675.42 euros**.
- Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO égal à un douzième du montant fixé pour 2022 : **40 106.00 euros**, soit un douzième correspondant à **3 342.17 euros**.
- Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ SSR égal à un douzième du montant fixé pour 2022 : **35 997.00 euros**, soit un douzième correspondant à **2 999.75 euros**.
- Base de calcul pour la dotation annuelle MRC égal à un douzième du montant fixé pour 2022 : **12 550.00 euros**, soit un douzième correspondant à **1 045.83 euros**.

Soit un total de **531 932.76 euros**.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale dans le délai d'un mois à compter de sa notification.

Article 4 :

La personne désignée par La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 08/11/2022,

Pour La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,
et par délégation,

La Directrice du pôle Efficience,
Mme Bénédicte DRAGNE-EBRARDT



Agence Régionale de Santé Ile-de-France, 13 rue de Landy 93200 St Denis

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

IDF-2022-11-09-00010

Annexe I - B - Délégation des décisions
administratives individuelles au niveau de la
direction régionale des douanes et droits
indirects de PARIS-OUEST

ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'ILE DE FRANCE du 9 novembre 2022.....

Annexe I - B - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS-OUEST ^{(2) (3)}

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ILE-DE-FRANCE

BUREAU RÉSEAU2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CC CS A
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG A

BUREAU JCF1

1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS CCISD A/B

BUREAU JCF2

5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
----------------	--	--	---	-----------------------

BUREAU COMINT1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS (2)

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
5-I-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-55° 26	Article 179 du paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS (3)
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles	
			- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles	
			- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles	
			- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles	
			- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles	
			- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A/B/C
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional <hr/> - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles <hr/> - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional <hr/> - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles <hr/> - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits		DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane		DR/ADI CP/SG CD CS A
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits		DR/ADI CP/SG CD CS A
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-9° 105	Article 64 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-12° 108	Article 68 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-21° 113	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré		DR/ADI CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé		DR/ADI CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés		DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes		DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons		DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon		DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes		DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
BUREAU FID1				
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières		DR/ADI CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional <hr/> - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles <hr/> - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation		DR/ADI CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A
5-II-8° 152	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilegié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional <hr/> - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles <hr/> - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional <hr/> - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles <hr/> - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional <hr/> - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles <hr/> - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-15 ter 162	Article 163 du code des douanes et des articles 1 ^{er} et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional <hr/> - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles <hr/> - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional <hr/> - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles <hr/> - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional <hr/> - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles <hr/> - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	<p>- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional</p> <hr/> <p>- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles</p> <hr/> <p>- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique</p>	DR/ADI CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,	<p>- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional</p> <hr/> <p>- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles</p> <hr/> <p>- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique</p>	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-28° 171	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que de plaisance privée,	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional <hr/> - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles <hr/> - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
10-29° 172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional <hr/> - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles <hr/> - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques	<p>- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional</p> <hr/> <p>- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles</p> <hr/> <p>- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique</p>	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (voir rubrique précédente)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	<p>- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional</p> <hr/> <p>- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles</p> <hr/> <p>- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique</p>	DR/ADI CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	<p>- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional</p> <hr/> <p>- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles</p> <hr/> <p>- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique</p>	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-47° 183	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Décision de fermeture des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation, dépôts spéciaux de carburant d'aviation et stockages spéciaux de carburant d'aviation	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
10-48° 184	Article 2 de l'arrêté du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application du e) du 1 de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation pour les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures	Attestation d'identification pour bénéficiaire du régime fiscal privilégié du carburant affecté au transport fluvial de marchandises	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-55° 191	Article 158 D du code des douanes et des articles 2, 4, 6 et 7 du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006 fixant les conditions d'application du III de l'article 158 D et du 2 de l'article 265 ter du code des douanes	Décisions relatives aux entrepositaires agréés et aux entrepôts fiscaux de produits énergétiques et entrepôts fiscaux de production ou de stockage d'huiles végétales pures	<p>- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional</p> <hr/> <p>- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles</p> <hr/> <p>- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique</p>	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-56° 192	Articles 1 et 9 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation prévue par l'article 265 bis 1 a du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification d'utilisateur aux fins de recevoir des fournisseurs et des distributeurs les produits du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible en vue de les utiliser à des usages autres que carburant ou combustible pétroliers, en exemption de TICPE,	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
10-57° 193	Article 4 du décret n° 2005-958 du 9 août 2005 relatif aux obligations pour la détermination de la fraction régionale de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Décision d'enregistrement d'un distributeur de carburants en acquitté avec ou sans installation de stockage,.	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
-------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional <hr/> - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles <hr/> - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional <hr/> - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles <hr/> - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional <hr/> - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles <hr/> - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional <hr/> - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles <hr/> - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénatrateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepoteur agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/CS CD CS
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	<p>- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional</p> <hr/> <p>- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles</p> <hr/> <p>- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique</p>	DR/ADI CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepôt agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	<p>- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional</p> <hr/> <p>- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles</p> <hr/> <p>- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique</p>	DR/ADI CP/CS CC CD CS A
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code	<p>- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional</p> <hr/> <p>- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles</p> <hr/> <p>- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique</p>	DR/ADI CP/CS CC CS A/B
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	<p>- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional</p> <hr/> <p>- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles</p> <hr/> <p>- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique</p>	DR/ADI CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/CS CC CD CS A/B/C
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/CS CD CS A/B/C
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/CS CD CS
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/CS CD CS A/B/C
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/CS CS
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6), prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	<p>- M. Joseph VENZAL, Administrateur supérieur, Directeur régional</p> <p>- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles</p> <p>- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique</p>	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	<p>- M. Joseph VENZAL, Administrateur supérieur, Directeur régional</p> <p>- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles</p> <p>- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique</p>	DR/ADI CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	<p>- M. Joseph VENZAL, Administrateur supérieur, Directeur régional</p> <p>- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles</p> <p>- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique</p>	DR/ADI CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts	<p>- M. Joseph VENZAL, Administrateur supérieur, Directeur régional</p> <p>- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles</p> <p>- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique</p>	DR/ADI CP/SG CS
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	<p>- M. Joseph VENZAL, Administrateur supérieur, Directeur régional</p> <p>- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles</p> <p>- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique</p>	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecimes de l'annexe IV au même code	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts	<p>- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional</p> <p>- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles</p> <p>- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique</p>	DR/ADI CP/SG CS A
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	<p>- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional</p> <p>- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles</p> <p>- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique</p>	DR/ADI CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	<p>- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional</p> <p>- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles</p> <p>- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique</p>	DR/ADI CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts	<p>- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional</p> <p>- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles</p> <p>- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique</p>	DR/ADI CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services	<p>- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional</p> <p>- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles</p> <p>- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique</p>	DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	<p>- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional</p> <hr/> <p>- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles</p> <hr/> <p>- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique</p>	DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)	<p>- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional</p> <hr/> <p>- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles</p> <hr/> <p>- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique</p>	DR/ADI CP/SG CS
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)	<p>- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional</p> <hr/> <p>- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles</p> <hr/> <p>- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique</p>	DR/ADI CP/SG CS
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)	<p>- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional</p> <hr/> <p>- M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles</p> <hr/> <p>- M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique</p>	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débitants de tabac-prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabac manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement	- M. Joseph VENZAL , Administrateur supérieur, Directeur régional - M. Jean-François HEURION, Directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles - M. Laurent DUPUIS, Inspecteur principal de 1ère classe, Chef du Pôle Action Economique	DR/ADI CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI

est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : Adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son Adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son Adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son Adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son Adjoint
- CU : chef d'unité, ou son Adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :
 - une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

IDF-2022-11-09-00011

Annexe I - C-1 - Délégation des décisions
administratives individuelles au niveau de la
Division OP/CO-CI de Saint Germain en Laye,
Direction régionale des douanes et droits
indirects de PARIS-OUEST

ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'ILE DE FRANCE . Du 9 novembre 2022

Annexe I - C-1 - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la Division OP/CO-CI de Saint Germain en Laye, Direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS-OUEST ^{(2) (3)}

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ILE DE FRANCE

BUREAU RÉSEAU2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus		DR/ADI CP/SG CC CS A/B
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes		DR/ADI CP/SG CC CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant		DR/ADI CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers		DR/ADI CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie		DR/ADI CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement		DR/ADI CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement		DR/ADI CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué		DR/ADI CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties		DR/ADI CP/SG CS A/B
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur		DR/ADI CP/SG A

BUREAU JCF1

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ADI CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ADI CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux		DR/ADI CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)		DR/ADI CP/SG CS A/B
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI		DR/ADI CP/SG CS CCISD A/B

BUREAU JCF2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes		DR/ADI CP/SG CS

BUREAU COMINT1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée		DR/ADI CP/SG CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,		DR/ADI CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire		DR/ADI CP/SG CS
5-1-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)		DR/ADI CP/SG CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire		DR/ADI CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane		DR/ADI CP/SG CS (3)
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-75° 46	Article 134 du paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-77° 48	Article 148 du paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-78° 49	Article 148 du paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-80° 51	Article 244 du paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union		DR/ADI CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-89° 61	Articles 233 du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI <hr/> Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier		DR/ADI CP/SG CS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI <hr/> Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ADI CP/SG

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ADI CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification		DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière		DR/ADI CP/SG CS A
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>		DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution		DR/ADI CP/SG CS A
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR		DR/ADI CP/SG CS A

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	CD CS A/B
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-9° 105	Article 64 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur fautive de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-21° 113	Article 89 paragraphe 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE)) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	CP/SG CC CD CS A/B
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE)) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	CP/SG CD CS A/B
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	CP/SG CD CS A/B
5-I-33° 125	Article 116 du règlement (U E) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	CP/SG CD CS A/B/C
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	CD CS A
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	CD CS A/B
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	CD CS A/B/C
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI <hr/> Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI <hr/> Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI <hr/> Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI <hr/> Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI <hr/> Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI <hr/> Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI <hr/> Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
BUREAU FID1				
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières		DR/ADI CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales		DR/ADI CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation		DR/ADI CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]		DR/ADI CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédemment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane		DR/ADI CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement		DR/ADI CP/SG CS A
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes		DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,		DR/ADI CP/SG CS A
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux		DR/ADI CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-15 ter 162	Article 163 du code des douanes et des articles 1 ^{er} et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane		DR/ADI CP/SG CS
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-18° 164	Articles 1 et 6 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de fournisseur pouvant mettre à la consommation ou verser sur le marché intérieur, en exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,		DR/ADI CP/SG CS
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets		DR/ADI CP/SG CS
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 <u>modifié</u> relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée		DR/ADI CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-28° 171	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que de plaisance privée,		DR/ADI CP/SG CS
10-29° 172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime		DR/ADI CP/SG CS
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADI CP/SG CS
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-40° 176	Articles 4 et 6 de l'arrêté du 25 juin 2008 pris pour l'application des dispositions du a du 3 de l'article 265 bis du code des douanes relatif aux produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du même code, qui sont destinés à être utilisés pour la production d'électricité, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs permettant de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes destinés à la production d'électricité,		DR/ADI CP/SG CS
10-41° 177	Articles 4 et 8 de l'arrêté du 25 juin 2008 précité	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser pour la production d'électricité, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (<i>voir rubrique précédente</i>)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,		DR/ADI CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-47° 183	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Décision de fermeture des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation, dépôts spéciaux de carburant d'aviation et stockages spéciaux de carburant d'aviation		DR/ADI CP/SG CS
10-48° 184	Article 2 de l'arrêté du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application du e) du 1 de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation pour les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures	Attestation d'identification pour bénéficiaire du régime fiscal privilégié du carburant affecté au transport fluvial de marchandises		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADI CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADI CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADI CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales		DR/ADI CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADI CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-55° 191	Article 158 D du code des douanes et des articles 2, 4, 6 et 7 du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006 fixant les conditions d'application du III de l'article 158 D et du 2 de l'article 265 ter du code des douanes	Décisions relatives aux entrepositaires agréés et aux entrepôts fiscaux de produits énergétiques et entrepôts fiscaux de production ou de stockage d'huiles végétales pures		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-56° 192	Articles 1 et 9 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation prévue par l'article 265 bis 1 a du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification d'utilisateur aux fins de recevoir des fournisseurs et des distributeurs les produits du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible en vue de les utiliser à des usages autres que carburant ou combustible pétroliers, en exemption – de TICPE,		DR/ADI CP/SG CS
10-57° 193	Article 4 du décret n° 2005-958 du 9 août 2005 relatif aux obligations pour la détermination de la fraction régionale de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Décision d'enregistrement d'un distributeur de carburants en acquitté avec ou sans installation de stockage,.		DR/ADI CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI <hr/> Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADI CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADI CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADI CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe		DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI <hr/> Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles		DR/ADI CP/SG CS
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI <hr/> Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire		DR/ADI CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
-------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation		DR/ADI CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries		DR/ADI CP/SG CS
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocédés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie		DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepositaire agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)		DR/ADI CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/CS
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	CD CS
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/CS
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/CS
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/CS
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	CC CD CS A
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code		DR/ADI CP/CS CC CS A/B
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/CS
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/CS CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/CS CC CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/CS CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/CS CD CS
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/CS CD CS A/B/C
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/CS CD CS
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/CS
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/CS
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	CD CS A/B
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6), prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/CS
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI <hr/> Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
			Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe		DR/ADI CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI		DR/ADI CP/SG CS
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecimes de l'annexe IV au même code		DR/ADI CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI <hr/> Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code		DR/ADI CP/SG CS
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI <hr/> Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI <hr/> Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code		DR/ADI CP/SG CS A
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS A
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code		DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services		DR/ADI CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	Magali ROBERT, DSD2, cheffe divisionnaire OP/CO-CI <hr/> Florence GODOT, IR3, Adjointe à la cheffe divisionnaire OP/CO-CI	DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)		DR/ADI CP/SG CS
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)		DR/ADI CP/SG CS
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs		DR/ADI CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débitants de tabac prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabacs manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac		DR/ADI CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires		DR/ADI CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement		DR/ADI CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : Adjointe au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son Adjointe
- CD : chef divisionnaire, ou son Adjointe
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son Adjointe
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son Adjointe
- CU : chef d'unité, ou son Adjointe
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouverts comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

IDF-2022-11-09-00012

ANNEXE I C-2 Délégation des décisions
administratives individuelles au niveau de la
division des douanes de la surveillance de
Saint-Germain-en-Laye (2), Direction régionale
des douanes et droits indirects de Paris Ouest

ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'ILE DE FRANCE du 9 novembre 2022

ANNEXE I – C-2 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE LA DIVISION DES DOUANES DE LA SURVEILLANCE DE SAINT GERMAIN EN LAYE ⁽²⁾, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS OUEST

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ILE DE FRANCE

BUREAU RÉSEAU2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus		DR/ADI CP/SG CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes		DR/ADI CP/SG CC CS A
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant		DR/ADI CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers		DR/ADI CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie		DR/ADI CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement		DR/ADI CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement		DR/ADI CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué		DR/ADI CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties		DR/ADI CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valor		DR/ADI CP/SG A

BUREAU JCF1

1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ADI CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ADI CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux		DR/ADI CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)		DR/ADI CP/SG CS A/B
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI		DR/ADI CP/SG CS CCISD A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
BUREAU JCF2				
5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes		DR/ADI CP/SG CS

BUREAU COMINT1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée		DR/ADI CP/SG CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,		DR/ADI CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire		DR/ADI CP/SG CS
5-1-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)		DR/ADI CP/SG CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire		DR/ADI CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane		DR/ADI CP/SG CS (3)
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union		DR/ADI CP/SG CS A/B/C
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier		DR/ADI CP/SG CS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ADI CP/SG

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ADI CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification		DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière		DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>		DR/ADI CP/SG CS A
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution		DR/ADI CP/SG CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR		DR/ADI CP/SG CS A

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-9° 105	Article 64 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États- membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré- expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-21° 113	Article 89 paragraphe 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
<p>10-2 quater</p> <p>143</p>	<p>Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI</p>	<p>La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes</p>	<p>Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU</p>	<p>DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C</p>
<p>10-2 quater-0</p> <p>144</p>	<p>Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013</p>	<p>L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites</p>	<p>Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU</p>	<p>DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
----------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU FID1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières		DR/ADI CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales		DR/ADI CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation		DR/ADI CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]		DR/ADI CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédemment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouverts comme en matière de douane	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement		DR/ADI CP/SG CS A
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes		DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,		DR/ADI CP/SG CS A
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux		DR/ADI CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-15 ter 162	Article 163 du code des douanes et des articles 1 ^{er} et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane		DR/ADI CP/SG CS
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-18° 164	Articles 1 et 6 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de fournisseur pouvant mettre à la consommation ou verser sur le marché intérieur, en exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,		DR/ADI CP/SG CS
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets		DR/ADI CP/SG CS
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée		DR/ADI CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-28° 171	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que de plaisance privée,		DR/ADI CP/SG CS
10-29° 172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime		DR/ADI CP/SG CS
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADI CP/SG CS
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (<i>voir rubrique précédente</i>)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,		DR/ADI CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du déléataire de signature (1)	
10-47° 183	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Décision de fermeture des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation, dépôts spéciaux de carburant d'aviation et stockages spéciaux de carburant d'aviation		DR/ADI CP/SG CS
10-48° 184	Article 2 de l'arrêté du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application du e) du 1 de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation pour les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures	Attestation d'identification pour bénéficiaire du régime fiscal privilégié du carburant affecté au transport fluvial de marchandises		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADI CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADI CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADI CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales		DR/ADI CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADI CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-55° 191	Article 158 D du code des douanes et des articles 2, 4, 6 et 7 du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006 fixant les conditions d'application du III de l'article 158 D et du 2 de l'article 265 ter du code des douanes	Décisions relatives aux entrepositaires agréés et aux entrepôts fiscaux de produits énergétiques et entrepôts fiscaux de production ou de stockage d'huiles végétales pures		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-56° 192	Articles 1 et 9 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation prévue par l'article 265 bis 1 a du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification d'utilisateur aux fins de recevoir des fournisseurs et des distributeurs les produits du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible en vue de les utiliser à des usages autres que carburant ou combustible pétroliers, en exemption de TICPE,		DR/ADI CP/SG CS
10-57° 193	Article 4 du décret n° 2005-958 du 9 août 2005 relatif aux obligations pour la détermination de la fraction régionale de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Décision d'enregistrement d'un distributeur de carburants en acquitté avec ou sans installation de stockage,.		DR/ADI CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADI CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADI CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADI CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe		DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles		DR/ADI CP/SG CS
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire		DR/ADI CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
-------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation		DR/ADI CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie		DR/ADI CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepositaire agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)		DR/ADI CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts.	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/CS CD CS
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/CS CC CD CS A
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code		DR/ADI CP/CS CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/CS CD CS
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/CS CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/CS CD CS A/B/C
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/CS CD CS A/B/C
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CS
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe		DR/ADI CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI		DR/ADI CP/SG CS
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecies de l'annexe IV au même code		DR/ADI CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code		DR/ADI CP/SG CS
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code		DR/ADI CP/SG CS
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code		DR/ADI CP/SG CS A
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code		DR/ADI CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services		DR/ADI CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	Sébastien CETTI, DSD2, chef divisionnaire SU	DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)		DR/ADI CP/SG CS
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)		DR/ADI CP/SG CS
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI		DR/ADI CP/SG CS
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs		DR/ADI CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débitants de tabac—prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabac manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac		DR/ADI CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires		DR/ADI CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement		DR/ADI CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

IDF-2022-11-09-00013

ANNEXE I D-1 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS
ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU
DU BUREAU DE DOUANE DE GENNEVILLIERS (2),
DIVISION OP/CO-CI DE SAINT GERMAIN EN
LAYE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET
DROITS INDIRECTS DE PARIS OUEST

ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'ILE DE FRANCE du 9 novembre 2022

ANNEXE I – D-1 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DU BUREAU DE DOUANE DE GENNEVILLIERS (2), DIVISION OP/CO-CI DE SAINT GERMAIN EN LAYE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS OUEST

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ILE DE FRANCE

BUREAU RÉSEAU2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	DR/ADI CP/SG CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CC
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CS
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	A/B
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
			REMACLE Clémence, contrôleuse	
			YALALI Kahina, contrôleuse	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôleuse	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
SEBASTIEN Patrice, contrôleur				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CS
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	A/B
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CS
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	A/B
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
			REMACLE Clémence, contrôleuse	
			YALALI Kahina, contrôleuse	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôleuse	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
SEBASTIEN Patrice, contrôleur				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôeuse YALALI Kahina, contrôeuse LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôeuse FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur	CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur	CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	CC A/B
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
SEBASTIEN Patrice, contrôleur				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CC
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	CU
			REMACLE Clémence, contrôlease	A/B
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG CC CS A/B
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
SEBASTIEN Patrice, contrôleur				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CS
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CU
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	A/B
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CS
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	A/B
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
SEBASTIEN Patrice, contrôleur				
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	A
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	

BUREAU JCF1

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ADI CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ADI CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CS A/B
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CS A/B
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CS CCISD
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	A/B
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	

BUREAU JCF2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CS

BUREAU COMINT1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CS
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CS
5-I-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS (3)
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
			CHEMEUR Mokrane, agent de constatation	
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)		
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG	
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau		CC
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement		CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS A/B/C	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur		
			REMACLE Clémence, contrôleuse		
			YALALI Kahina, contrôleuse		
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur		
			DRAI Alexandra, Contrôleuse		
			FREYCHE Vincent, Contrôleur		
			COYARD Romain, Contrôleur		
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur		
			COSTE Cassandra, agente de constatation		
			CHEMEUR Mokrane, agent de constatation		
GHADIATI Frédérique, agente de constatation					

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CC
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CD
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	CS
			REMACLE Clémence, contrôleuse	A/B/C
			YALALI Kahina, contrôleuse	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôleuse	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
			CHEMEUR Mokrane, agent de constatation	
			GHADIATI Frédérique, agente de constatation	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	A/B/C
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
CHEMEUR Mokrane, agent de constatation				
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	A/B/C
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
CHEMEUR Mokrane, agent de constatation				
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	A/B/C
			REMACLE Clémence, contrôleuse	
			YALALI Kahina, contrôleuse	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôleuse	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
			CHEMEUR Mokrane, agent de constatation	
			GHADIATI Frédérique, agente de constatation	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	A/B/C
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
			CHEMEUR Mokrane, agent de constatation	
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	A/B/C
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
			CHEMEUR Mokrane, agent de constatation	
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	A/B/C
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
			CHEMEUR Mokrane, agent de constatation	
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
			CHEMEUR Mokrane, agent de constatation	
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	A/B/C
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
CHEMEUR Mokrane, agent de constatation				
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CD
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CS
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	A/B/C
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
			REMACLE Clémence, contrôleur	
			YALALI Kahina, contrôleur	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôleur	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
CHEMEUR Mokrane, agent de constatation				
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	A/B/C
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
CHEMEUR Mokrane, agent de constatation				
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
COSTE Cassandra, agente de constatation				
CHEMEUR Mokrane, agent de constatation				
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
			REMACLE Clémence, contrôleuse	
			YALALI Kahina, contrôleuse	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôleuse	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
CHEMEUR Mokrane, agent de constatation				
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	A/B/C
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
CHEMEUR Mokrane, agent de constatation	cd			
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôleuse YALALI Kahina, contrôleuse LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôleuse FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	A/B/C
			REMACLE Clémence, contrôleuse	
			YALALI Kahina, contrôleuse	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôleuse	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
			CHEMEUR Mokrane, agent de constatation	
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
CHEMEUR Mokrane, agent de constatation				
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôleuse YALALI Kahina, contrôleuse LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôleuse FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	A/B/C
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
CHEMEUR Mokrane, agent de constatation				
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	A/B/C
			REMACLE Clémence, contrôleur	
			YALALI Kahina, contrôleur	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôleur	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
CHEMEUR Mokrane, agent de constatation				
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
CHEMEUR Mokrane, agent de constatation				
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				
MONJOL Patricia, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	CU
			REMACLE Clémence, contrôlease	A/B/C
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
			CHEMEUR Mokrane, agent de constatation	
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				
MONJOL Patricia, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôleuse YALALI Kahina, contrôleuse LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôleuse FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	A/B/C
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
			CHEMEUR Mokrane, agent de constatation	
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				
MONJOL Patricia, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	A/B/C
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
			CHEMEUR Mokrane, agent de constatation	
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				
MONJOL Patricia, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
			CHEMEUR Mokrane, agent de constatation	
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				
MONJOL Patricia, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	A/B/C
			REMACLE Clémence, contrôleuse	
			YALALI Kahina, contrôleuse	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôleuse	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
			CHEMEUR Mokrane, agent de constatation	
			GHADIATI Frédérique, agente de constatation	
			MONJOL Patricia, agente de constatation	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	A/B/C
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
CHEMEUR Mokrane, agent de constatation				
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				
MONJOL Patricia, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
			CHEMEUR Mokrane, agent de constatation	
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				
MONJOL Patricia, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-95° 67	Article 128 du, règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	A/B/C
			REMACLE Clémence, contrôleuse	
			YALALI Kahina, contrôleuse	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôleuse	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
CHEMEUR Mokrane, agent de constatation				
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				
MONJOL Patricia, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CD CS
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	A/B/C
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
CHEMEUR Mokrane, agent de constatation				
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				
MONJOL Patricia, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	A/B/C
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
			CHEMEUR Mokrane, agent de constatation	
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				
MONJOL Patricia, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
CHEMEUR Mokrane, agent de constatation				
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				
MONJOL Patricia, agente de constatation				
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ADI CP/SG

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ADI CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur	DR/ADI CP/SG CS A
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur	DR/ADI CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur	DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS A
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS A
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS A
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CS
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	A
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CS
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	A
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. (Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CS
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	A
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CS
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	A
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CS
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	A
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------	-------------	--------------------	--	--

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur4 TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	A/B
			REMACLE Clémence, contrôleuse	
			YALALI Kahina, contrôleuse	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôleuse	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
TARDY Jérôme, contrôleur				
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau <hr/> DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau <hr/> ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement <hr/> LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes <hr/> DURAND Vincent, inspecteur superviseur	DR/ADI CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau <hr/> DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau <hr/> ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement <hr/> LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes <hr/> DURAND Vincent, inspecteur superviseur <hr/> REMACLE Clémence, contrôlease <hr/> YALALI Kahina, contrôlease <hr/> LAMARQUE Frederic, Contrôleur <hr/> DRAI Alexandra, Contrôlease <hr/> FREYCHE Vincent, Contrôleur <hr/> COYARD Romain, Contrôleur <hr/> SEBASTIEN Patrice, contrôleur <hr/> MICHELETTI Celien, contrôleur <hr/> TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-9° 105	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau / DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôleuse YALALI Kahina, contrôleuse LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôleuse FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau <hr/> DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau <hr/> ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement <hr/> LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes <hr/> DURAND Vincent, inspecteur superviseur <hr/> REMACLE Clémence, contrôleuse <hr/> YALALI Kahina, contrôleuse <hr/> LAMARQUE Frederic, Contrôleur <hr/> DRAI Alexandra, Contrôleuse <hr/> FREYCHE Vincent, Contrôleur <hr/> COYARD Romain, Contrôleur <hr/> SEBASTIEN Patrice, contrôleur <hr/> MICHELETTI Celien, contrôleur <hr/> TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôleuse YALALI Kahina, contrôleuse LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôleuse FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau <hr/> DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau <hr/> ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement <hr/> LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes <hr/> DURAND Vincent, inspecteur superviseur <hr/> REMACLE Clémence, contrôlease <hr/> YALALI Kahina, contrôlease <hr/> LAMARQUE Frederic, Contrôleur <hr/> DRAI Alexandra, Contrôlease <hr/> FREYCHE Vincent, Contrôleur <hr/> COYARD Romain, Contrôleur <hr/> SEBASTIEN Patrice, contrôleur <hr/> MICHELETTI Celien, contrôleur <hr/> TARDY Jérôme, contrôleur <hr/> COSTE Cassandra, agente de constatation <hr/> CHEMEUR Mokrane, agent de constatation <hr/> GHADIATI Frédérique, agente de constatation <hr/> MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau <hr/> DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau <hr/> ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement <hr/> LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes <hr/> DURAND Vincent, inspecteur superviseur <hr/> REMACLE Clémence, contrôlease <hr/> YALALI Kahina, contrôlease <hr/> LAMARQUE Frederic, Contrôleur <hr/> DRAI Alexandra, Contrôlease <hr/> FREYCHE Vincent, Contrôleur <hr/> COYARD Romain, Contrôleur <hr/> SEBASTIEN Patrice, contrôleur <hr/> MICHELETTI Celien, contrôleur <hr/> TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-21° 113	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur	DR/ADI CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur	DR/ADI CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau <hr/> DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau <hr/> ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement <hr/> LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes <hr/> DURAND Vincent, inspecteur superviseur <hr/> REMACLE Clémence, contrôlease <hr/> YALALI Kahina, contrôlease <hr/> LAMARQUE Frederic, Contrôleur <hr/> DRAI Alexandra, Contrôlease <hr/> FREYCHE Vincent, Contrôleur <hr/> COYARD Romain, Contrôleur <hr/> SEBASTIEN Patrice, contrôleur <hr/> MICHELETTI Celien, contrôleur <hr/> TARDY Jérôme, contrôleur <hr/> COSTE Cassandra, agente de constatation <hr/> CHEMEUR Mokrane, agent de constatation <hr/> GHADIATI Frédérique, agente de constatation <hr/> MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI <hr/> CP/SG <hr/> CD <hr/> CS <hr/> A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôleuse YALALI Kahina, contrôleuse LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôleuse FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
TARDY Jérôme, contrôleur				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
CHEMEUR Mokrane, agent de constatation				
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				
MONJOL Patricia, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	A
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	A/B
			REMACLE Clémence, contrôleuse	
			YALALI Kahina, contrôleuse	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôleuse	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
TARDY Jérôme, contrôleur				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôleuse YALALI Kahina, contrôleuse LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôleuse FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôleuse YALALI Kahina, contrôleuse LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôleuse FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôleuse YALALI Kahina, contrôleuse LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôleuse FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau <hr/> DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau <hr/> ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement <hr/> LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes <hr/> DURAND Vincent, inspecteur superviseur <hr/> REMACLE Clémence, contrôlease <hr/> YALALI Kahina, contrôlease <hr/> LAMARQUE Frederic, Contrôleur <hr/> DRAI Alexandra, Contrôlease <hr/> FREYCHE Vincent, Contrôleur <hr/> COYARD Romain, Contrôleur <hr/> SEBASTIEN Patrice, contrôleur <hr/> MICHELETTI Celien, contrôleur <hr/> TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau <hr/> DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau <hr/> ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement <hr/> LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes <hr/> DURAND Vincent, inspecteur superviseur	DR/ADI CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôleuse YALALI Kahina, contrôleuse LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôleuse FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 ter	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
142			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	CU
			REMACLE Clémence, contrôlease	A/B/C
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
	COSTE Cassandra, agente de constatation			
	CHEMEUR Mokrane, agent de constatation			
	GHADIATI Frédérique, agente de constatation			
	MONJOL Patricia, agente de constatation			

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
			CHEMEUR Mokrane, agent de constatation	
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				
MONJOL Patricia, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	CU
			REMACLE Clémence, contrôleuse	A/B/C
			YALALI Kahina, contrôleuse	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôleuse	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
			CHEMEUR Mokrane, agent de constatation	
			GHADIATI Frédérique, agente de constatation	
MONJOL Patricia, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	CP/SG
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	CD
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	CS
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	CU
			REMACLE Clémence, contrôleuse	A/B/C
			YALALI Kahina, contrôleuse	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôleuse	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
			TARDY Jérôme, contrôleur	
			COSTE Cassandra, agente de constatation	
			CHEMEUR Mokrane, agent de constatation	
GHADIATI Frédérique, agente de constatation				
MONJOL Patricia, agente de constatation				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôleuse YALALI Kahina, contrôleuse LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôleuse FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

BUREAU FID1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôleur YALALI Kahina, contrôleur LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôleur FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS A/B
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôlease	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
TARDY Jérôme, contrôleur				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/SG CS A/B
5-II-7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur	DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédem ment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepositaire agréé dans le secteur des produits énergétiques	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS A
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
5-II-17° 158	Article 265 <i>octies</i> D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS A
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur	DR/ADI CP/SG CS A
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-15 ter 162	Article 163 du code des douanes et des articles 1 ^{er} et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-18° 164	Articles 1 et 6 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de fournisseur pouvant mettre à la consommation ou verser sur le marché intérieur, en exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôleuse YALALI Kahina, contrôleuse LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôleuse FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-28° 171	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que de plaisance privée,	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-29° 172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-40° 176	Articles 4 et 6 de l'arrêté du 25 juin 2008 pris pour l'application des dispositions du a du 3 de l'article 265 bis du code des douanes relatif aux produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du même code, qui sont destinés à être utilisés pour la production d'électricité, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs permettant de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes destinés à la production d'électricité,	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-41° 177	Articles 4 et 8 de l'arrêté du 25 juin 2008 précité	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser pour la production d'électricité, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (voir rubrique précédente)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-47° 183	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Décision de fermeture des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation, dépôts spéciaux de carburant d'aviation et stockages spéciaux de carburant d'aviation	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-48° 184	Article 2 de l'arrêté du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application du e) du 1 de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation pour les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures	Attestation d'identification pour bénéficier du régime fiscal privilégié du carburant affecté au transport fluvial de marchandises	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-55° 191	Article 158 D du code des douanes et des articles 2, 4, 6 et 7 du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006 fixant les conditions d'application du III de l'article 158 D et du 2 de l'article 265 ter du code des douanes	Décisions relatives aux entrepositaires agréés et aux entrepôts fiscaux de produits énergétiques et entrepôts fiscaux de production ou de stockage d'huiles végétales pures	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-56° 192	Articles 1 et 9 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation prévue par l'article 265 bis 1 a du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification d'utilisateur aux fins de recevoir des fournisseurs et des distributeurs les produits du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible en vue de les utiliser à des usages autres que carburant ou combustible pétroliers, en exemption de TICPE,	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-57° 193	Article 4 du décret n° 2005-958 du 9 août 2005 relatif aux obligations pour la détermination de la fraction régionale de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Décision d'enregistrement d'un distributeur de carburants en acquitté avec ou sans installation de stockage,.	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS

BUREAU FID 2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôleuse YALALI Kahina, contrôleuse LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôleuse FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur	DR/ADI CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur	DR/ADI CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur	DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau <hr/> DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau <hr/> ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement <hr/> LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes <hr/> DURAND Vincent, inspecteur superviseur	DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau <hr/> DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau <hr/> ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement <hr/> LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes <hr/> DURAND Vincent, inspecteur superviseur <hr/> REMACLE Clémence, contrôlease <hr/> YALALI Kahina, contrôlease <hr/> LAMARQUE Frederic, Contrôleur <hr/> DRAI Alexandra, Contrôlease <hr/> FREYCHE Vincent, Contrôleur <hr/> COYARD Romain, Contrôleur <hr/> SEBASTIEN Patrice, contrôleur <hr/> MICHELETTI Celien, contrôleur <hr/> TARDY Jérôme, contrôleur <hr/> COSTE Cassandra, agente de constatation <hr/> CHEMEUR Mokrane, agent de constatation <hr/> GHADIATI Frédérique, agente de constatation <hr/> MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau <hr/> DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/SG CS A/B

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
			REMACLE Clémence, contrôleuse	
			YALALI Kahina, contrôleuse	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôleuse	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
			MICHELETTI Celien, contrôleur	
TARDY Jérôme, contrôleur				
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocédés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur	DR/ADI CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepositaire agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur	DR/ADI CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/CS CD CS
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/CS CD CS
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôleuse YALALI Kahina, contrôleuse LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôleuse FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/CS CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur	DR/ADI CP/CS CC CD CS A
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/CS CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/CS CD CS
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau <hr/> DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau <hr/> ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement <hr/> LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes <hr/> DURAND Vincent, inspecteur superviseur <hr/> REMACLE Clémence, contrôlease <hr/> YALALI Kahina, contrôlease <hr/> LAMARQUE Frederic, Contrôleur <hr/> DRAI Alexandra, Contrôlease <hr/> FREYCHE Vincent, Contrôleur <hr/> COYARD Romain, Contrôleur <hr/> SEBASTIEN Patrice, contrôleur <hr/> MICHELETTI Celien, contrôleur <hr/> TARDY Jérôme, contrôleur <hr/> COSTE Cassandra, agente de constatation <hr/> CHEMEUR Mokrane, agent de constatation <hr/> GHADIATI Frédérique, agente de constatation <hr/> MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/CS CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/CS CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôleuse YALALI Kahina, contrôleuse LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôleuse FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/CS CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
			ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement	
			LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes	
			DURAND Vincent, inspecteur superviseur	
			REMACLE Clémence, contrôlease	
			YALALI Kahina, contrôlease	
			LAMARQUE Frederic, Contrôleur	
			DRAI Alexandra, Contrôleur	
			FREYCHE Vincent, Contrôleur	
			COYARD Romain, Contrôleur	
			SEBASTIEN Patrice, contrôleur	
MICHELETTI Celien, contrôleur				
TARDY Jérôme, contrôleur				
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/CS CD CS
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau	DR/ADI CP/CS CD CS
			DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	<p>DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau</p> <hr/> <p>DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/CS</p> <p>CD</p> <p>CS</p>
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	<p>DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau</p> <hr/> <p>DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau</p> <hr/> <p>ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement</p> <hr/> <p>LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes</p> <hr/> <p>DURAND Vincent, inspecteur superviseur</p> <hr/> <p>REMACLE Clémence, contrôleuse</p> <hr/> <p>YALALI Kahina, contrôleuse</p> <hr/> <p>LAMARQUE Frederic, Contrôleur</p> <hr/> <p>DRAI Alexandra, Contrôleuse</p> <hr/> <p>FREYCHE Vincent, Contrôleur</p> <hr/> <p>COYARD Romain, Contrôleur</p> <hr/> <p>SEBASTIEN Patrice, contrôleur</p> <hr/> <p>MICHELETTI Celien, contrôleur</p> <hr/> <p>TARDY Jérôme, contrôleur</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/CS</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôleuse YALALI Kahina, contrôleuse LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôleuse FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur COSTE Cassandra, agente de constatation CHEMEUR Mokrane, agent de constatation GHADIATI Frédérique, agente de constatation MONJOL Patricia, agente de constatation	DR/ADI CP/CS CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôleuse YALALI Kahina, contrôleuse LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôleuse FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/CS CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôleuse YALALI Kahina, contrôleuse LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôleuse FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau <hr/> DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau <hr/> ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement <hr/> LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes <hr/> DURAND Vincent, inspecteur superviseur <hr/> REMACLE Clémence, contrôlease <hr/> YALALI Kahina, contrôlease <hr/> LAMARQUE Frederic, Contrôleur <hr/> DRAI Alexandra, Contrôlease <hr/> FREYCHE Vincent, Contrôleur <hr/> COYARD Romain, Contrôleur <hr/> SEBASTIEN Patrice, contrôleur <hr/> MICHELETTI Celien, contrôleur <hr/> TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau <hr/> DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	<p>DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau</p> <p>DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau</p> <p>ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement</p> <p>LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes</p> <p>DURAND Vincent, inspecteur superviseur</p> <p>REMACLE Clémence, contrôlease</p> <p>YALALI Kahina, contrôlease</p> <p>LAMARQUE Frederic, Contrôleur</p> <p>DRAI Alexandra, Contrôlease</p> <p>FREYCHE Vincent, Contrôleur</p> <p>COYARD Romain, Contrôleur</p> <p>SEBASTIEN Patrice, contrôleur</p> <p>MICHELETTI Celien, contrôleur</p> <p>TARDY Jérôme, contrôleur</p>	DR/ADI CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts	<p>DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau</p> <p>DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau</p>	DR/ADI CP/SG CS
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	<p>DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau</p> <p>DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau</p>	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	<p>DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau</p> <hr/> <p>DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CS</p>
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	<p>DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau</p> <hr/> <p>DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau</p> <hr/> <p>ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement</p> <hr/> <p>LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes</p> <hr/> <p>DURAND Vincent, inspecteur superviseur</p> <hr/> <p>REMACLE Clémence, contrôleuse</p> <hr/> <p>YALALI Kahina, contrôleuse</p> <hr/> <p>LAMARQUE Frederic, Contrôleur</p> <hr/> <p>DRAI Alexandra, Contrôleuse</p> <hr/> <p>FREYCHE Vincent, Contrôleur</p> <hr/> <p>COYARD Romain, Contrôleur</p> <hr/> <p>SEBASTIEN Patrice, contrôleur</p> <hr/> <p>MICHELETTI Celien, contrôleur</p> <hr/> <p>TARDY Jérôme, contrôleur</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B</p>
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe	<p>DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau</p> <hr/> <p>DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CS</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecimes de l'annexe IV au même code	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CD CS
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur	DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur	DR/ADI CP/SG CS A
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur	DR/ADI CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur	DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur	DR/ADI CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur	DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau ATTARD Elodie, inspectrice chef du pôle Dédouanement LEGER Rémi, inspecteur chef du pôle Contributions indirectes DURAND Vincent, inspecteur superviseur REMACLE Clémence, contrôlease YALALI Kahina, contrôlease LAMARQUE Frederic, Contrôleur DRAI Alexandra, Contrôlease FREYCHE Vincent, Contrôleur COYARD Romain, Contrôleur SEBASTIEN Patrice, contrôleur MICHELETTI Celien, contrôleur TARDY Jérôme, contrôleur	DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepositaires agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débitants de tabac-prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabac manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires	DEJONCKHEERE Emmanuel, IP1 chef du bureau DAILLY-ECOLIVET Valérie, IR1 Adjointe au chef du bureau	DR/ADI CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement		DR/ADI CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : Adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son Adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son Adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son Adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son Adjoint
- CU : chef d'unité, ou son Adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :
 - une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouverts comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

IDF-2022-11-09-00014

ANNEXE I D-2 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS
ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU
DU BUREAU DE DOUANE DE TRAPPES (2),
DIVISION OP/CO-CI DE SAINT GERMAIN EN
LAYE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET
DROITS INDIRECTS DE PARIS OUEST

ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'ILE DE FRANCE du 9 novembre 2022

ANNEXE I – D-2 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DU BUREAU DE DOUANE DE TRAPPES (2), DIVISION OP/CO-CI DE SAINT GERMAIN EN LAYE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS OUEST

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ILE DE FRANCE

BUREAU RÉSEAU2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	S/O	DR/ADJ CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus	S/O	DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE	DR/ADJ CP/SG CC CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphes 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant	<u>VIALLE Isabelle, IR1, chef de service</u> <u>VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur</u> <u>RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE</u> <u>RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures</u>	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers	S/O	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie	<u>VIALLE Isabelle, IR1, chef de service</u> <u>VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur</u> <u>RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE</u> <u>RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures</u>	DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions	S/O	CC A/B
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée	S/O	CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie	S/O	CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement	S/O	DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement	S/O	DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	S/O	DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	S/O	DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur	S/O	DR/ADJ CP/SG A

BUREAU JCF1

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale	S/O	DR/ADJ CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés	S/O	DR/ADJ CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	VIALLE Isabelle, IRI, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur <hr/> RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE <hr/> RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures <hr/> FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle <hr/> ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle <hr/> GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle <hr/> RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle <hr/> BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	S/O	DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur <hr/> RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE <hr/> RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures <hr/> FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle <hr/> ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle <hr/> GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle <hr/> RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle <hr/> BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CS CCISD A/B

BUREAU JCF2

5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
----------------	--	--	-----	--

BUREAU COMINT1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------	-------------	--------------------	--	--

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-52° 23	Article 182 paragraphe 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-55° 26	Article 179 du paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS (3)
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service	DR/ADJ
			VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	CP/SG
			FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle	CC
			ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle	CD
			GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle	CS
			RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle	A/B/C
			BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle	
			GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle	
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service	DR/ADJ
			VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	CP/SG
			FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle	CD
			ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle	CS
			GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle	A/B/C
			RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle	
			BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle	
			GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle	
LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-63° 34	Article 271 du paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service	DR/ADJ
			VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	CP/SG
			FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle	CD
			ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle	CS
			GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle	A/B/C
			RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle	
			BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle	
			GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle	
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service	DR/ADJ
			VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	CP/SG
			FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle	CD
			ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle	CS
			GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle	A/B/C
			RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle	
			BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle	
			GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle	
LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures EL BARHDADI Kaoutar, AC, pôle gestion des procédures	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures EL BARHDADI Kaoutar, AC, pôle gestion des procédures	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures EL BARHDADI Kaoutar, AC, pôle gestion des procédures	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures EL BARHDADI Kaoutar, AC, pôle gestion des procédures	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures EL BARHDADI Kaoutar, AC, pôle gestion des procédures	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures EL BARHDADI Kaoutar, AC, pôle gestion des procédures	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	S/O	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	S/O	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphe 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	S/O	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE JIMENEZ Michel, CP, pôle FEE FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleuse, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle ALLOY Florence, ACP1, pôle accueil RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures EL BARHDADI Kaoutar, AC, pôle gestion des procédures BARBEROUSSE Eric, CP, pôle contributions indirectes DICHAMP Béatrice, CP, pôle contributions indirectes BERGOUGNOUX Brigitte, ACP1, pôle contributions indirectes	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service	DR/ADJ
			VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	CP/SG
			RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE	CD
			RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures	CS
			EL BARHDADI Kaoutar, AC, pôle gestion des procédures	CU
			FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle	A/B/C
			ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle	
			GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle	
			RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle	
			BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle	
			GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle	
LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle				
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	S/O	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures EL BARHDADI Kaoutar, AC, pôle gestion des procédures FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures EL BARHDADI Kaoutar, AC, pôle gestion des procédures FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures EL BARHDADI Kaoutar, AC, pôle gestion des procédures	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures EL BARHDADI Kaoutar, AC, pôle gestion des procédures	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures EL BARHDADI Kaoutar, AC, pôle gestion des procédures	DR/ADJ CP/SG CS A/B/C
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures EL BARHDADI Kaoutar, AC, pôle gestion des procédures	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures EL BARHDADI Kaoutar, AC, pôle gestion des procédures	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE JIMENEZ Michel, CP, pôle FEE BARBEROUSSE Eric, CP, pôle contributions indirectes DICHAMP Béatrice, contrôleur, pôle contributions indirectes BERGOUIGNOUX Brigitte, ACP1, pôle contributions indirectes FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISSON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle ALLOY Florence, ACP1, pôle accueil RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures EL BARHDADI Kaoutar, AC, pôle gestion des procédures	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service	DR/ADJ
			VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	CP/SG
			FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle	CD
			ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle	CS
			GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle	A/B/C
			RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle	
			BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle	
			GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle	
			LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	
			ALLOY Florence, ACP1, pôle accueil	
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service	DR/ADJ
			VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	CP/SG
			FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle	CD
			ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle	CS
			GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle	A/B/C
			RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle	
			BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle	
			GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle	
			LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures EL BARHDADI Kaoutar, AC, pôle gestion des procédures	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures EL BARHDADI Kaoutar, AC, pôle gestion des procédures FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures EL BARHDADI Kaoutar, AC, pôle gestion des procédures FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	S/O	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	autorisation SOPRANO : VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur <u>Autorisation sous forme simplifiée</u> VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	<u>autorisation SOPRANO :</u> VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur <hr/> <u>Autorisation sous forme simplifiée</u> VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur <hr/> FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle <hr/> ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle <hr/> GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle <hr/> RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle <hr/> BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	<u>Autorisation SOPRANO :</u> VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur <hr/> <u>Autorisation sous forme simplifiée</u> VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur <hr/> FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle <hr/> ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle <hr/> GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle <hr/> RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle <hr/> BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	<u>Autorisation SOPRANO :</u> VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur <u>Autorisation sous forme simplifiée</u> VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur <hr/> FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle <hr/> ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle <hr/> GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle <hr/> RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle <hr/> BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle ALLOY Florence, ACP1, pôle accueil	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier	S/O	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE RIVAUD Catherine, contrôlease principale, pôle gestion des procédures EL BARHDADI Kaoutar, AC, pôle gestion des procédures FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières	S/O	DR/ADJ CP/SG
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté	S/O	DR/ADJ CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	S/O	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE	DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>	S/O	DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution	S/O	DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR	S/O	DR/ADJ CP/SG CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	<p>VIALLE Isabelle, IR1, chef de service</p> <p>VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur</p> <p>FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle</p> <p>ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle</p> <p>GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle</p> <p>RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle</p> <p>BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle</p>	<p>DR/ADJ</p> <p>CP/SG</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B</p>
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	<p>VIALLE Isabelle, IR1, chef de service</p> <p>VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur</p> <p>FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle</p> <p>ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle</p> <p>GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle</p> <p>RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle</p> <p>BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle</p>	<p>DR/ADJ</p> <p>CP/SG</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B</p>
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	<p>VIALLE Isabelle, IR1, chef de service</p> <p>VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur</p> <p>FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle</p> <p>RAIMONDEZ Elsa, pôle gestion des procédures et FEE</p>	<p>DR/ADJ</p> <p>CP/SG</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur <hr/> FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle <hr/> RAIMONDEZ Elsa, pôle gestion des procédures et FEE	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur <hr/> FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle <hr/> ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle <hr/> GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle <hr/> RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle <hr/> BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle <hr/> GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle <hr/> LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur <hr/> FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle <hr/> ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle <hr/> GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle <hr/> RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle <hr/> BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle <hr/> GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle <hr/> LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-9° 105	Article 64 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-21° 113	Article 89 paragraphe 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures EL BARHDADI Kaoutar, AC, pôle gestion des procédures	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur <hr/> FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle <hr/> ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle <hr/> GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle <hr/> BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle <hr/> RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle <hr/> GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle <hr/> LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur <hr/> FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle <hr/> ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle <hr/> GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle <hr/> BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle <hr/> RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle <hr/> GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle <hr/> LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule-A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle ALLOY Florence, ÂCP1, pôle accueil	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle ALLOY Florence, ACP1, pôle accueil	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures EL BARHDADI Kaoutar, AC, pôle gestion des procédures	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle ALLOY Florence, ACP1, pôle accueil	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur <hr/> FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle <hr/> ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle <hr/> GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle <hr/> BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle <hr/> RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DVI	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur <hr/> FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle <hr/> ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle <hr/> GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle <hr/> BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle <hr/> RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle <hr/> GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle <hr/> LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur <hr/> FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle <hr/> ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle <hr/> GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle <hr/> BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle <hr/> RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle <hr/> GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle <hr/> LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur <u>destruction simplifiée :</u> VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

BUREAU FID1

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	S/O	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE JIMENEZ Michel, CP, pôle FEE	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE JIMENEZ Michel, CP, pôle FEE RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures BENARD Sylvie, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]	S/O	DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédem ment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur <hr/> RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE <hr/> JIMENEZ Michel, CP, pôle FEE <hr/> RIVAUD Catherine, CP, pôle gestion des procédures <hr/> BENARD Sylvie, pôle contrôle	DR/ADJ CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement	S/O	DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes	S/O	DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,	S/O	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,	S/O	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-15 ter 162	Article 163 du code des douanes et des articles 1 ^{er} et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun	S/O	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE	S/O	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 <u>modifié</u> relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur <hr/> RAIMONDEZ Elsa, inspectrice, pôle gestion des procédures et pôle FEE <hr/> JIMENEZ Michel, CP, pôle FEE	DR/ADJ CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-28° 171	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que de plaisance privée,	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
10-29° 172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,	S/O	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	S/O	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques	S/O	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (voir rubrique précédente)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation	Modification : VIALE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	<p>Modification :</p> <p>VIALLE Isabelle, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur</p>	DR/ADJ CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	<p>Modification :</p> <p>VIALLE Isabelle, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur</p>	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-47° 183	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Décision de fermeture des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation, dépôts spéciaux de carburant d'aviation et stockages spéciaux de carburant d'aviation	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
10-48° 184	Article 2 de l'arrêté du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application du e) du 1 de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation pour les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures	Attestation d'identification pour bénéficiaire du régime fiscal privilégié du carburant affecté au transport fluvial de marchandises	S/O	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	S/O	DR/ADJ CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	S/O	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe	S/O	DR/ADJ CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe	S/O	DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe	S/O	DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe	S/O	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle ALLOY Florence, ACP1, pôle accueil	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur FILIPPINI Marie, inspectrice, pôle contrôle ARLUISON Marc, CP, pôle contrôle GOUGE Sylviane, CP, pôle contrôle BENARD Sylvie, contrôleur, pôle contrôle RENON Jean-François, contrôleur, pôle contrôle GREZES Muriel, ACP2, pôle contrôle LEJEUNE Sophie, AC, pôle contrôle ALLOY Florence, ACP1, pôle accueil	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	S/O	DR/ADJ CP/SG CS A/B

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	<u>VIALLE Isabelle, IRI, chef de service</u> <u>VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur</u> <u>BARBEROUSSE Eric, CP, pôle CI</u> <u>DICHAMP Béatrice, CP, pôle CI</u>	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	S/O	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepositaire agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	S/O	DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/CS CD CS
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	S/O	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur BARBEROUSSE Eric, CP, pôle CI DICHAMP Béatrice, CP, pôle CI	DR/ADJ CP/CS CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	S/O	DR/ADJ CP/CS CD CS
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur BARBEROUSSE Eric, CP, pôle CI DICHAMP Béatrice, CP, pôle CI	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	S/O	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur BARBEROUSSE Eric, CP, pôle CI DICHAMP Béatrice, CP, pôle CI BERGOUIGNOUX Brigitte, ACP1, pôle CI	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B/C
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur BARBEROUSSE Eric, CP, pôle CI DICHAMP Béatrice, CP, pôle CI BERGOUIGNOUX Brigitte, ACP1, pôle CI	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur BARBEROUSSE Eric, CP, pôle CI DICHAMP Béatrice, CP, pôle CI	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	S/O	DR/ADJ CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/CS CD CS
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur BARBEROUSSE Eric, CP, pôle CI DICHAMP Béatrice, CP, pôle CI	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur <hr/> BARBEROUSSE Eric, CP, pôle CI <hr/> DICHAMP Béatrice, CP, pôle CI <hr/> BERGOUX Brigitte, ACP1, pôle CI	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	S/O	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	S/O	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	S/O	DR/ADJ CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts	S/O	DR/ADJ CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	S/O	DR/ADJ CP/CS CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur <hr/> BARBEROUSSE Eric, CP, pôle CI <hr/> DICHAMP Béatrice, CP, pôle CI	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6), prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur <hr/> BARBEROUSSE Eric, CP, pôle CI <hr/> DICHAMP Béatrice, CP, pôle CI	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur <hr/> BARBEROUSSE Eric, CP, pôle CI <hr/> DICHAMP Béatrice, CP, pôle CI	DR/ADJ CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts	S/O	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur BARBEROUSSE Eric, CP, pôle CI DICHAMP Béatrice, CP, pôle CI	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur BARBEROUSSE Eric, CP, pôle CI DICHAMP Béatrice, CP, pôle CI	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecimes de l'annexe IV au même code	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service <hr/> VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	S/O	DR/ADJ CP/SG CD CS
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	S/O	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code	VIALLE Isabelle, IRI, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts	DÉLIVRANCE : VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur SUSPENSION ET RETRAIT DE L'AGRÉMENT : S/O, COMPÉTENCE DR	DR/ADJ CP/SG CS A
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	S/O	DR/ADJ CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	S/O	DR/ADJ CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur BARBEROUSSE Eric, CP, pôle CI DICHAMP Béatrice, CP, pôle CI	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)	VIALLE Isabelle, IR1, chef de service VALLÉE Anne-Claude, IR3, adjointe au chef de service, superviseur	DR/ADJ CP/SG CS
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI	S/O	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac	S/O	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débitants de tabac prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabacs manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac	S/O	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires	S/O	DR/ADJ CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement	S/O	DR/ADJ CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

IDF-2022-11-09-00015

ANNEXE I D-3 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS
ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU
DU BUREAU DE DOUANE DE CORBEIL EVRY (2),
DIVISION OP/CO-CI
DE SAINT GERMAIN EN LAYE, DIRECTION
RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS DE PARIS OUEST

ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'ILE DE FRANCE du 9 novembre 2022

ANNEXE I – D-3 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DU BUREAU DE DOUANE DE CORBEIL EVRY (2), DIVISION OP/CO-CI DE SAINT GERMAIN EN LAYE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS OUEST

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ILE DE FRANCE

BUREAU RÉSEAU2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane	DR/ADI CP/SG CC CS A
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures CARNINO Véronique, C1, pôle gestion des procédures	DR/ADI CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures CARNINO Véronique, C1, pôle gestion des procédures	DR/ADI CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions	SANS OBJET	CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée	SANS OBJET	CC A/B
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie	SANS OBJET	CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane	DR/ADI CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CS A/B
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG A

BUREAU JCF1

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CS A/B
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI HIPPOCRATE Gwenaël, CP, pôle CI GRANDVILLEMIN Martine, CP, pôle CI	DR/ADI CP/SG CS CCISD A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
-------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU JCF2

5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
----------------	--	--	------------	-----------------------

BUREAU COMINT1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CS
5-1-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CS (3)

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	
			TESNIERE Jonathan, I, Supervision	
			SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane	
			DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane	
			BUGUINET Chantal, C1, pôle douane	
			DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane	
			LOUDART Delphine, C2, pôle douane	
			CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane	
			MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane	
SALESSES Marina, AC, pôle douane				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CC</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B/C</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>OUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service <hr/> HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service <hr/> TESNIERE Jonathan, I, Supervision <hr/> SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane <hr/> DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane <hr/> BUGUINET Chantal, C1, pôle douane <hr/> DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane <hr/> OUDART Delphine, C2, pôle douane <hr/> CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane <hr/> MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane <hr/> SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service <hr/> HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service <hr/> TESNIERE Jonathan, I, Supervision <hr/> SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane <hr/> DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane <hr/> BUGUINET Chantal, C1, pôle douane <hr/> DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane <hr/> OUDART Delphine, C2, pôle douane <hr/> CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane <hr/> MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane <hr/> SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service <hr/> HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service <hr/> TESNIERE Jonathan, I, Supervision <hr/> SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane <hr/> DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane <hr/> BUGUINET Chantal, C1, pôle douane <hr/> DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane <hr/> OUDART Delphine, C2, pôle douane <hr/> CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane <hr/> MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane <hr/> SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-66° 37	Article 139 du paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures CARNINO Véronique, C1, pôle gestion des procédures	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures CARNINO Véronique, C1, pôle gestion des procédures	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B/C</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures CARNINO Véronique, C1, pôle gestion des procédures	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B/C</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service <hr/> HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service <hr/> TESNIERE Jonathan, I, Supervision <hr/> SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane <hr/> DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane <hr/> BUGUINET Chantal, C1, pôle douane <hr/> DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane <hr/> OUDART Delphine, C2, pôle douane <hr/> CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane <hr/> MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane <hr/> SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-75° 46	Article 134 du paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures CARNINO Véronique, C1, pôle gestion des procédures	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-77° 48	Article 148 du paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures CARNINO Véronique, C1, pôle gestion des procédures	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service <hr/> HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service <hr/> TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures <hr/> CARNINO Véronique, C1, pôle gestion des procédures	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphe 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>CU</p> <p>A/B/C</p>
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	SANS OBJET	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>CU</p> <p>A/B/C</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures CARNINO Véronique, C1, pôle gestion des procédures	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphes 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures CARNINO Véronique, C1, pôle gestion des procédures	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures CARNINO Véronique, C1, pôle gestion des procédures	DR/ADI CP/SG CS A/B/C
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphes 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures CARNINO Véronique, C1, pôle gestion des procédures	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures CARNINO Véronique, C1, pôle gestion des procédures	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service <hr/> HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service <hr/> TESNIERE Jonathan, I, Supervision <hr/> SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane <hr/> DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane <hr/> BUGUINET Chantal, C1, pôle douane <hr/> DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane <hr/> OUDART Delphine, C2, pôle douane <hr/> CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane <hr/> MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane <hr/> SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émettre agréé	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service <hr/> HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service <hr/> TESNIERE Jonathan, I, Supervision <hr/> SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane <hr/> DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane <hr/> BUGUINET Chantal, C1, pôle douane <hr/> DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane <hr/> OUDART Delphine, C2, pôle douane <hr/> CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane <hr/> MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane <hr/> SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service <hr/> HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service <hr/> HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service <hr/> HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service <hr/> HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service <hr/> HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service <hr/> HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service <hr/> HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service <hr/> HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service <hr/> HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service <hr/> TESNIERE Jonathan, I, Supervision <hr/> SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane <hr/> DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane <hr/> BUGUINET Chantal, C1, pôle douane <hr/> DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane <hr/> OUDART Delphine, C2, pôle douane <hr/> CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane <hr/> MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane <hr/> SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service <hr/> HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service <hr/> TESNIERE Jonathan, I, Supervision <hr/> SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane <hr/> DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane <hr/> BUGUINET Chantal, C1, pôle douane <hr/> DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane <hr/> OUDART Delphine, C2, pôle douane <hr/> CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane <hr/> MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane <hr/> SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS A
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures	DR/ADI CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane	DR/ADI CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane	DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane	DR/ADI CP/SG CS A
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures	DR/ADI CP/SG CS A
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures + douane TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane	DR/ADI CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures + douane TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane	DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures + douane TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane	DR/ADI CP/SG CS A
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS A

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
			HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	
			TESNIERE Jonathan, I, Supervision	
			SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane	
			DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane	
			BUGUINET Chantal, C1, pôle douane	
			DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane	
			LOUDART Delphine, C2, pôle douane	
			CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane	
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
			HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	
			TESNIERE Jonathan, I, Supervision	
			SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane	
			DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane	
			BUGUINET Chantal, C1, pôle douane	
			DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane	
			LOUDART Delphine, C2, pôle douane	
			CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-9° 105	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures CARNINO Véronique, C1, pôle gestion des procédures	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-12° 108	Article 68 du paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures CARNINO Véronique, C1, pôle gestion des procédures	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures CARNINO Véronique, C1, pôle gestion des procédures	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré- expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-21° 113	Article 89 paragraphe 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures	DR/ADI CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures	DR/ADI CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures CARNINO Véronique, C1, pôle gestion des procédures	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B/C</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-29° 121	Articles 99 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
			HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	
			TESNIERE Jonathan, I, Supervision	
			SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane	
			DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane	
			BUGUINET Chantal, C1, pôle douane	
			DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane	
			LOUDART Delphine, C2, pôle douane	
			CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane	
			MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane	
SALESSES Marina, AC, pôle douane				

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane	DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service <hr/> HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service <hr/> TESNIERE Jonathan, I, Supervision <hr/> SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane <hr/> DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane <hr/> BUGUINET Chantal, C1, pôle douane <hr/> DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane <hr/> OUDART Delphine, C2, pôle douane <hr/> CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B/C</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures	DR/ADI CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane MALLEY-BUY Emilie, AC, pôle douane SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane	DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>TESTON Laure, I, pôle gestion des procédures</p> <hr/> <p>CARNINO Véronique, C1, pôle gestion des procédures</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>OUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI</p> <hr/> <p>HIPPOCRATE Gwenaël, CP, pôle CI</p> <hr/> <p>GRANDVILLEMIN Martine, CP, pôle CI</p>	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI</p> <hr/> <p>HIPPOCRATE Gwenaël, CP, pôle CI</p> <hr/> <p>GRANDVILLEMIN Martine, CP, pôle CI</p>	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
			HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	
			TESNIERE Jonathan, I, Supervision	
			SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane	
			DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane	
			BUGUINET Chantal, C1, pôle douane	
			DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane	
			LOUDART Delphine, C2, pôle douane	
			CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane	
			MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane	
			SALESSES Marina, AC, pôle douane	
			ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI	
			HIPPOCRATE Gwenaël, CP, pôle CI	
			GRANDVILLEMIN Martine, CP, pôle CI	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI</p> <hr/> <p>HIPPOCRATE Gwenaël, CP, pôle CI</p> <hr/> <p>GRANDVILLEMIN Martine, CP, pôle CI</p>	<p>DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI</p> <hr/> <p>HIPPOCRATE Gwenaël, CP, pôle CI</p> <hr/> <p>GRANDVILLEMIN Martine, CP, pôle CI</p>	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI</p> <hr/> <p>HIPPOCRATE Gwenaël, CP, pôle CI</p> <hr/> <p>GRANDVILLEMIN Martine, CP, pôle CI</p>	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

BUREAU FID1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédem ment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service <hr/> HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service <hr/> TESNIERE Jonathan, I, Supervision <hr/> SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane <hr/> DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane <hr/> BUGUINET Chantal, C1, pôle douane <hr/> DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane <hr/> OUDART Delphine, C2, pôle douane <hr/> CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD (4) CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS A
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-15 ter 162	Article 163 du code des douanes et des articles 1 ^{er} et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-28° 171	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que de plaisance privée,	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
10-29° 172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (voir rubrique précédente)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	<p>SIRVENT Bruno, IR1, chef de service</p> <hr/> <p>HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service</p> <hr/> <p>TESNIERE Jonathan, I, Supervision</p> <hr/> <p>SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane</p> <hr/> <p>DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane</p> <hr/> <p>BUGUINET Chantal, C1, pôle douane</p> <hr/> <p>DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>LOUDART Delphine, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane</p> <hr/> <p>MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane</p> <hr/> <p>SALESSES Marina, AC, pôle douane</p>	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service TESNIERE Jonathan, I, Supervision SIVANANDAME Sylvie, I, chef pôle douane DUMAZERT Marie-Odile, CP, pôle douane BUGUINET Chantal, C1, pôle douane DARPHEUILLE Edith, C2, pôle douane OUDART Delphine, C2, pôle douane CYPRIEN Sandra, C2, pôle douane MALLET-BUY Emilie, AC, pôle douane SALESSES Marina, AC, pôle douane	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
-------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI HIPPOCRATE Gwenaël, CP, pôle CI GRANDVILLEMIN Martine, CP, pôle CI	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI	DR/ADI CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepositaire agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI	DR/ADI CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	SANS OBJET	DR/ADI CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts.	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/CS CD CS
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	SANS OBJET	DR/ADI CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI	DR/ADI CP/CS CC CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI HIPPOCRATE Gwenaël, CP, pôle CI GRANDVILLEMIN Martine, CP, pôle CI	DR/ADI CP/CS CC CS A/B
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/CS CD CS
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI HIPPOCRATE Gwenaël, CP, pôle CI GRANDVILLEMIN Martine, CP, pôle CI	DR/ADI CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI HIPPOCRATE Gwenaël, CP, pôle CI GRANDVILLEMIN Martine, CP, pôle CI	DR/ADI CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI HIPPOCRATE Gwenaël, CP, pôle CI GRANDVILLEMIN Martine, CP, pôle CI	DR/ADI CP/CS CC CD CS A/B/C
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI HIPPOCRATE Gwenaël, CP, pôle CI GRANDVILLEMIN Martine, CP, pôle CI	DR/ADI CP/CS CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI HIPPOCRATE Gwenaël, CP, pôle CI GRANDVILLEMIN Martine, CP, pôle CI	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/CS CD CS
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI HIPPOCRATE Gwenaël, CP, pôle CI GRANDVILLEMIN Martine, CP, pôle CI	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI HIPPOCRATE Gwenaël, CP, pôle CI GRANDVILLEMIN Martine, CP, pôle CI	DR/ADI CP/CS CD CS A/B/C
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI HIPPOCRATE Gwenaël, CP, pôle CI GRANDVILLEMIN Martine, CP, pôle CI	DR/ADI CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service <hr/> HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service <hr/> ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI <hr/> HIPPOCRATE Gwenaël, CP, pôle CI <hr/> GRANDVILLEMIN Martine, CP, pôle CI	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	SANS OBJET	DR/ADI CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts	SANS OBJET	DR/ADI CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	SANS OBJET	DR/ADI CP/CS CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI HIPPOCRATE Gwenaël, CP, pôle CI GRANDVILLEMIN Martine, CP, pôle CI	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6), prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI HIPPOCRATE Gwenaël, CP, pôle CI GRANDVILLEMIN Martine, CP, pôle CI	DR/ADI CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service <hr/> HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI HIPPOCRATE Gwenaël, CP, pôle CI GRANDVILLEMIN Martine, CP, pôle CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI HIPPOCRATE Gwenaël, CP, pôle CI GRANDVILLEMIN Martine, CP, pôle CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CS
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecimes de l'annexe IV au même code	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI HIPPOCRATE Gwenaël, CP, pôle CI GRANDVILLEMIN Martine, CP, pôle CI	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS A
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS A
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI	DR/ADI CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI	DR/ADI CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service ANTHONY Jacinthe, Inspectrice, pôle CI HIPPOCRATE Gwenaël, CP, pôle CI GRANDVILLEMIN Martine, CP, pôle CI	DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CS
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CS
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI	SIRVENT Bruno, IR1, chef de service HILLAIRET Sylvie, IR2, Adjointe au chef de service	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débiteurs de tabac-prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabacs manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débiteurs de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débiteurs de tabac	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires	SANS OBJET	DR/ADI CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement		DR/ADI CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : Adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son Adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son Adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son Adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son Adjoint
- CU : chef d'unité, ou son Adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

IDF-2022-11-09-00016

ANNEXE I D-4 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS
ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU
DU BUREAU DE DOUANE DE WISSOUS (2),
DIVISION OP/CO-CI DE SAINT GERMAIN EN
LAYE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET
DROITS INDIRECTS DE PARIS OUEST

ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'ILE DE FRANCE du 9 novembre 2022

.....

ANNEXE I – D-4 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DU BUREAU DE DOUANE DE WISSOUS (2), DIVISION OP/CO-CI DE SAINT GERMAIN EN LAYE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS OUEST

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ILE DE FRANCE

BUREAU RÉSEAU2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER Ludovic, contrôleur principal, Adjoint au chef de service</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CD</p> <p>CS</p>

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE Thérèse, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CC</p> <p>CS</p> <p>A/B</p>
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes		<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CC</p> <p>CS</p> <p>A</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE Thérèse, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	DR/ADI CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE Thérèse, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	DR/ADI CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE Thérèse, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	DR/ADI CP/SG CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE Thérèse, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée	ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service <hr/> CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE <hr/> MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe, <hr/> POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe . <hr/> PERES Claude, contrôleur principal. <hr/> FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe <hr/> ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe <hr/> LAMARCHE Thérèse, contrôleur 2 ème classe <hr/> FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe <hr/> DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE	CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE Thérèse, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE Thérèse, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CC</p> <p>CS</p> <p>CU</p> <p>A/B</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE Thérèse, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	DR/ADI CP/SG CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE Thérèse, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CC</p> <p>CS</p> <p>CU</p> <p>A/B</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE Thérèse, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	DR/ADI CP/SG CS A/B
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur		DR/ADI CP/SG A

BUREAU JCF1

1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ADI CP/SG
------------	---	--	--	-----------------

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ADI CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service _____ CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE _____ MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe, _____ POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe . _____ PERES Claude, contrôleur principal. _____ FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe _____ ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe _____ LAMARCHE Thérèse, contrôleur 2 ème classe _____ FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe _____ DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE	DR/ADI CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE Thérèse, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	DR/ADI CP/SG CS A/B
19	Article R* 247-5 C du L.PF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI		DR/ADI CP/SG CS CCISD A/B

BUREAU JCF2

5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes		DR/ADI CP/SG CS
----------------	--	--	--	-----------------------

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
BUREAU COMINT1				
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée		DR/ADI CP/SG CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises		DR/ADI CP/SG CS
5-I-52° 23	Article 182 paragraphe 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service <hr/> CROSNIER Ludovic, contrôleur principal, Adjoint au chef de service	DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service <hr/> CROSNIER Ludovic, contrôleur principal, Adjoint au chef de service	DR/ADI CP/SG CS
5-1-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)	ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service <hr/> CROSNIER Ludovic, contrôleur principal, Adjoint au chef de service	DR/ADI CP/SG CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service <hr/> CROSNIER Ludovic, contrôleur principal, Adjoint au chef de service	DR/ADI CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service <hr/> CROSNIER Ludovic, contrôleur principal, Adjoint au chef de service	DR/ADI CP/SG CS (3)

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe, POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe . PERES Claude, contrôleur principal. FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE NESTORET Anne-Sophie, AC OUHIDA Brahim, AC ACWENDY SYLVESTRE, AC ADELÁÏDE Cynthia, A/C DEH Houleimata, A/C ANANE GHANIA, ACP2 LECLAIR MARINE ACP2	DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÀÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B/C</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASS</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELAÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe, POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe . PERES Claude, contrôleur principal. FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE NESTORET Anne-Sophie, AC OUHIDA Brahim, AC ACWENDY SYLVESTRE, AC ADELÁÏDE Cynthia, A/C DEH Houleimata, A/C ANANE GHANIA, ACP2 LECLAIR MARINE ACP2	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-1-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <p>ADELAÏDE Cynthia, A/C</p> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B/C</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <p>PERES Claude, contrôleur principal</p> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <p>ADELAÏDE Cynthia, A/C</p> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe</p> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <p>OUHIDA Brahim, AC.</p> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <p>ADELÀÏDE Cynthia, A/C</p> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B/C</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <p>ADELAÏDE Cynthia, A/C</p> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>CU</p> <p>A/B/C</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <p>ADELÀÏDE Cynthia, A/C</p> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>CU</p> <p>A/B/C</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <p>ADELÀÏDE Cynthia, A/C</p> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agrée et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-1-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe, POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe . PERES Claude, contrôleur principal. FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE NESTORET Anne-Sophie, AC OUHIDA Brahim, AC ACWENDY SYLVESTRE, AC ADELÁÏDE Cynthia, A/C DEH Houleimata, A/C ANANE GHANIA, ACP2 LECLAIR MARINE ACP2	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-1-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÀÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée		DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée		DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,		DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée		DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service <hr/> CROSNIER Ludovic, contrôleur principal, Adjoint au chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service <hr/> CROSNIER Ludovic, contrôleur principal, Adjoint au chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service <hr/> CROSNIER Ludovic, contrôleur principal, Adjoint au chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,		DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier		DR/ADI CP/SG CS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ADI CP/SG
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ADI CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière		DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire		DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière		DR/ADI CP/SG CS A
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>	ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service <hr/> CROSNIER Ludovic, contrôleur principal, Adjoint au chef de servic	DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution	ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service <hr/> CROSNIER Ludovic, contrôleur principal, Adjoint au chef de servic	DR/ADI CP/SG CS A
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR	ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service <hr/> CROSNIER Ludovic, contrôleur principal, Adjoint au chef de service	DR/ADI CP/SG CS A

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER Ludovic, contrôleur principal, Adjoint au chef de service</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER Ludovic, contrôleur principal, Adjoint au chef de service</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-9° 105	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÀÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré- expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-21° 113	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service <hr/> CROSNIER Ludovic, contrôleur principal, Adjoint au chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service <hr/> CROSNIER Ludovic, contrôleur principal, Adjoint au chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELAÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÀÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation échelonnés d'envois	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CC</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÀÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service CROSNIER Ludovic, contrôleur principal, Adjoint au chef de service	DR/ADI CP/SG CD CS A
5-I-37° 129	Article 121 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe, POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe . PERES Claude, contrôleur principal. FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CC</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER Ludovic, contrôleur principal, Adjoint au chef de service</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDAAC Brahim,</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <hr/> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <hr/> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <hr/> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <hr/> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <hr/> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <hr/> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <hr/> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <hr/> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <hr/> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <hr/> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <hr/> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <hr/> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <hr/> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <p>ADELAÏDE Cynthia, A/C</p> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe, POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe . PERES Claude, contrôleur principal. FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE NESTORET Anne-Sophie, AC OUHIDA Brahim, AC ACWENDY SYLVESTRE, AC ADELÁÏDE Cynthia, A/C DEH Houleimata, A/C ANANE GHANIA, ACP2 LECLAIR MARINE ACP2	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

BUREAU FID1

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières		DR/ADI CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales		DR/ADI CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation		DR/ADI CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]		DR/ADI CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédemment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>LAMARCHE Thérèse, contrôleur 2 ème classe</p> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p>	DR/ADI CP/SG CD (4) CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepositaire agréé dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement		DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-17° 158	Article 265 D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes		DR/ADI CP/SG CS A
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,		DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux		DR/ADI CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-15 ter 162	Article 163 du code des douanes et des articles 1 ^{er} et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane		DR/ADI CP/SG CS
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,		DR/ADI CP/SG CS
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets		DR/ADI CP/SG CS
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée		DR/ADI CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-28° 171	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que de plaisance privée,		DR/ADI CP/SG CS
10-29° 172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime		DR/ADI CP/SG CS
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADI CP/SG CS
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (voir rubrique précédente)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,		DR/ADI CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADI CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADI CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADI CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales		DR/ADI CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADI CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée		DR/ADI CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation		DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADI CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADI CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADI CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe		DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <p>ADELÀÏDE Cynthia, A/C</p> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	<p>ZAÏD Mouloud, inspecteur, chef de service</p> <p>CROSNIER LUDOVIC, CONTRÔLEUR PRINCIPAL, Adjoint AU CHEF DE SERVICE</p> <p>MANCEL Patrice, contrôleur de deuxième classe,</p> <p>POUCHOU Thomas, contrôleur de deuxième classe .</p> <p>PERES Claude, contrôleur principal.</p> <p>FOURNIER Alexis, contrôleur 2 ème classe</p> <p>ALBINA Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>FITOUSSI Audrey, contrôleur 2 ème classe</p> <p>LAMARCHE THÉRÈSE, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>DUBAR JACKY, CONTRÔLEUR 2 ÈME CLASSE</p> <p>NESTORET Anne-Sophie, AC</p> <p>OUHIDA Brahim, AC</p> <p>ACWENDY SYLVESTRE, AC</p> <p>ADELÁÏDE Cynthia, A/C</p> <p>DEH Houleimata, A/C</p> <p>ANANE GHANIA, ACP2</p> <p>LECLAIR MARINE ACP2</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>CU</p> <p>A/B/C</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire		DR/ADI CP/SG CS A/B

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente		DR/ADI CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial		DR/ADI CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation		DR/ADI CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries		DR/ADI CP/SG CS
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocédés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie		DR/ADI CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepositaire agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)		DR/ADI CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général		DR/ADI CP/CS CD CS
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,		DR/ADI CP/CS CD CS
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code		DR/ADI CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code		DR/ADI CP/CS CC CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code		DR/ADI CP/CS CC CS A/B
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code		DR/ADI CP/CS CD CS
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS A/B
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS A/B/C
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article		DR/ADI CP/CS CD CS A/B
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS A/B/C
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepôts agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CS
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV		DR/ADI CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6), prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV		DR/ADI CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADI CP/SG CS
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe		DR/ADI CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI		DR/ADI CP/SG CS
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code		DR/ADI CP/SG CS
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecimes de l'annexe IV au même code		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;		DR/ADI CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code		DR/ADI CP/SG CS
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;		DR/ADI CP/SG CD CS
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code		DR/ADI CP/SG CS A
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS A
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code		DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services		DR/ADI CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),		DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)		DR/ADI CP/SG CS
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)		DR/ADI CP/SG CS
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs		DR/ADI CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débitants de tabac-prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabac manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac		DR/ADI CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires		DR/ADI CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement		DR/ADI CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : Adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son Adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son Adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son Adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son Adjoint
- CU : chef d'unité, ou son Adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

IDF-2022-11-09-00017

ANNEXE I E-1 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS
ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU
DE L'UNITÉ DE SURVEILLANCE DE VAL DE
SEINE(2), DIVISION SURVEILLANCE
DE SAINT GERMAIN EN LAYE, DIRECTION
RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS DE PARIS OUEST

ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'ILE DE FRANCE du 9 novembre 2022

ANNEXE I – E-1 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE L'UNITÉ DE SURVEILLANCE DE VAL DE SEINE(2), DIVISION SURVEILLANCE DE SAINT GERMAIN EN LAYE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS OUEST

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ILE DE FRANCE

BUREAU RÉSEAU2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture		DR/ADI CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus		DR/ADI CP/SG CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-119° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes		DR/ADI CP/SG CC CS A
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant		DR/ADI CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers		DR/ADI CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie		DR/ADI CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement		DR/ADI CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement		DR/ADI CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué		DR/ADI CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties		DR/ADI CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valcur		DR/ADI CP/SG A

BUREAU JCF1

1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ADI CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ADI CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux		DR/ADI CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)		DR/ADI CP/SG CS A/B
19	Article R* 247-5 C du L.P.F	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI		DR/ADI CP/SG CS CCISD A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
BUREAU JCF2				
5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes		DR/ADI CP/SG CS

BUREAU COMINT1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée		DR/ADI CP/SG CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,		DR/ADI CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire		DR/ADI CP/SG CS
5-1-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)		DR/ADI CP/SG CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire		DR/ADI CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane		DR/ADI CP/SG CS (3)
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever		DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation		DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route		DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage		DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union		DR/ADI CP/SG CS A/B/C
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée		DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée		DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,		DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée		DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée		DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,		DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier		DR/ADI CP/SG CS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ADI CP/SG

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ADI CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification		DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière		DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>		DR/ADI CP/SG CS A
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution		DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR		DR/ADI CP/SG CS A

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane		DR/ADI CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits		DR/ADI CP/SG CD CS A
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-9° 105	Article 64 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États- membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré- expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-21° 113	Article 89 paragraphe 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré		DR/ADI CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé		DR/ADI CP/SG CD CS A
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés		DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DVI		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	<p>Geneviève TATO ,inspectrice, CSDS</p> <hr/> <p>Ronan Le Coroller,contrôleur 2ème classe ,CSDSA</p> <hr/> <p>Sofien Dammene-Debbih ,contrôleur principal</p> <hr/> <p>Jocelyn Gabrit, contrôleur principal</p> <hr/> <p>Aymeric Marny, contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>Anas Moughaoui,contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>Denis Moulin contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>Jean-Alexandre Sandié ,contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>Gael Caray ,Contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>Jean-Guy Audoin ,Agent de constatation principal de 1ère classe</p> <hr/> <p>Axel Duluc ,Agent de constatation principal de 2ème classe</p> <hr/> <p>Tarik Tounsi,Agent de constatation principal de 2ème classe</p> <hr/> <p>Christophe Bonnet ,Agent de constatation principal de 2ème classe</p>	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Geneviève TATO ,inspectrice, CSDS _____ Ronan Le Coroller,contrôleur 2ème classe ,CSDSA _____ Sofien Dammene-Debbih ,contrôleur principal _____ Jocelyn Gabrit, contrôleur principal _____ Aymeric Marny, contrôleur de 2ème classe _____ Anas Moughaoui,contrôleur de 2ème classe _____ Denis Moulin contrôleur de 2ème classe _____ Jean-Alexandre Sandié ,contrôleur de 2ème classe _____ Gael Caray ,Contrôleur de 2ème classe _____ Jean-Guy Audoin ,Agent de constatation principal de 1ère classe _____ Axel Duluc ,Agent de constatation principal de 2ème classe _____ Tarik Tounsi,Agent de constatation principal de 2ème classe _____ Christophe Bonnet ,Agent de constatation principal de 2ème classe	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	Geneviève TATO ,inspectrice, CSDS _____ Ronan Le Coroller,contrôleur 2ème classe ,CSDSA _____ Sofien Dammene-Debbih ,contrôleur principal _____ Jocelyn Gabrit, contrôleur principal _____ Aymeric Marny, contrôleur de 2ème classe _____ Anas Moughaoui,contrôleur de 2ème classe _____ Denis Moulin contrôleur de 2ème classe _____ Jean-Alexandre Sandié ,contrôleur de 2ème classe _____ Gael Caray ,Contrôleur de 2ème classe _____ Jean-Guy Audoin ,Agent de constatation principal de 1ère classe _____ Axel Duluc ,Agent de constatation principal de 2ème classe _____ Tarik Tounsi,Agent de constatation principal de 2ème classe _____ Christophe Bonnet ,Agent de constatation principal de 2ème classe _____	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	Geneviève TATO ,inspectrice, CSDS _____ Ronan Le Coroller,contrôleur 2ème classe ,CSDSA _____ Sofien Dammene-Debbih ,contrôleur principal _____ Jocelyn Gabrit, contrôleur principal _____ Aymeric Marny, contrôleur de 2ème classe _____ Anas Moughaoui,contrôleur de 2ème classe _____ Denis Moulin contrôleur de 2ème classe _____ Jean-Alexandre Sandié ,contrôleur de 2ème classe _____ Gael Caray ,Contrôleur de 2ème classe _____ Jean-Guy Audoin ,Agent de constatation principal de 1ère classe _____ Axel Duluc ,Agent de constatation principal de 2ème classe _____ Tarik Tounsi,Agent de constatation principal de 2ème classe _____ Christophe Bonnet ,Agent de constatation principal de 2ème classe	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	<p>Geneviève TATO ,inspectrice, CSDS</p> <hr/> <p>Ronan Le Coroller,contrôleur 2ème classe ,CSDSA</p> <hr/> <p>Sofien Dammene-Debbih ,contrôleur principal</p> <hr/> <p>Jocelyn Gabrit, contrôleur principal</p> <hr/> <p>Aymeric Marny, contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>Anas Moughaoui,contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>Denis Moulin contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>Jean-Alexandre Sandié ,contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>Gael Caray ,Contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>Jean-Guy Audoin ,Agent de constatation principal de 1ère classe</p> <hr/> <p>Axel Duluc ,Agent de constatation principal de 2ème classe</p> <hr/> <p>Tarik Tounsi,Agent de constatation principal de 2ème classe</p> <hr/> <p>Christophe Bonnet ,Agent de constatation principal de 2ème classe</p>	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	<p>Geneviève TATO ,inspectrice, CSDS</p> <hr/> <p>Ronan Le Coroller,contrôleur 2ème classe ,CSDSA</p> <hr/> <p>Sofien Dammene-Debbih ,contrôleur principal</p> <hr/> <p>Jocelyn Gabrit, contrôleur principal</p> <hr/> <p>Aymeric Marny, contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>Anas Moughaoui,contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>Denis Moulin contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>Jean-Alexandre Sandié ,contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>Gael Caray ,Contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>Jean-Guy Audoin ,Agent de constatation principal de 1ère classe</p> <hr/> <p>Axel Duluc ,Agent de constatation principal de 2ème classe</p> <hr/> <p>Tarik Tounsi,Agent de constatation principal de 2ème classe</p> <hr/> <p>Christophe Bonnet ,Agent de constatation principal de 2ème classe</p>	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

BUREAU FID1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières		DR/ADI CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales		DR/ADI CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation		DR/ADI CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]		DR/ADI CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédem ment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouverts comme en matière de douane		DR/ADI CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement		DR/ADI CP/SG CS A
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes		DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,		DR/ADI CP/SG CS A
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux		DR/ADI CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-15 ter 162	Article 163 du code des douanes et des articles 1 ^{er} et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane		DR/ADI CP/SG CS
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,		DR/ADI CP/SG CS
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets		DR/ADI CP/SG CS
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée		DR/ADI CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-28° 171	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que de plaisance privée,		DR/ADI CP/SG CS
10-29° 172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime		DR/ADI CP/SG CS
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADI CP/SG CS
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (<i>voir rubrique précédente</i>)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,		DR/ADI CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADI CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADI CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADI CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales		DR/ADI CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADI CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée		DR/ADI CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation		DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADI CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADI CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADI CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe		DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane		DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles		DR/ADI CP/SG CS
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée		DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire		DR/ADI CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
-------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente		DR/ADI CP/CS CD CS A/B
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial		DR/ADI CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation		DR/ADI CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie		DR/ADI CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepositaire agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)		DR/ADI CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général		DR/ADI CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts.		DR/ADI CP/CS CD CS
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code		DR/ADI CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code		DR/ADI CP/CS CC CD CS A
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code		DR/ADI CP/CS CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code		DR/ADI CP/CS CD CS
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS A/B
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS A/B/C
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article		DR/ADI CP/CS CD CS A/B
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS A/B/C
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CS
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV		DR/ADI CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV		DR/ADI CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe		DR/ADI CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI		DR/ADI CP/SG CS
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecimes de l'annexe IV au même code		DR/ADI CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;		DR/ADI CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code		DR/ADI CP/SG CS
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;		DR/ADI CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code		DR/ADI CP/SG CS
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code		DR/ADI CP/SG CS A
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code		DR/ADI CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services		DR/ADI CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),		DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)		DR/ADI CP/SG CS
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)		DR/ADI CP/SG CS
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI		DR/ADI CP/SG CS
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs		DR/ADI CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débitants de tabac—prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabac manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac		DR/ADI CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débiteurs de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débiteurs de tabac		DR/ADI CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires		DR/ADI CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement		DR/ADI CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouverts comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

IDF-2022-11-09-00018

ANNEXE I E-2 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS
ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU
DE L'UNITÉ DE SURVEILLANCE DE
GENNEVILLIERS(2), DIVISION SURVEILLANCE DE
SAINT GERMAIN EN LAYE, DIRECTION
RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS DE PARIS OUEST

ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'ILE DE FRANCE du 9 novembre 2022

ANNEXE I – E-2 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE L'UNITÉ DE SURVEILLANCE DE GENNEVILLIERS(2), DIVISION SURVEILLANCE DE SAINT GERMAIN EN LAYE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS OUEST

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ILE DE FRANCE

BUREAU RÉSEAU2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture		DR/ADI CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus		DR/ADI CP/SG CC CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes		DR/ADI CP/SG CC CS A
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant		DR/ADI CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers		DR/ADI CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie		DR/ADI CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement		DR/ADI CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement		DR/ADI CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué		DR/ADI CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties		DR/ADI CP/SG CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur		DR/ADI CP/SG A

BUREAU JCF1

1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ADI CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ADI CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux		DR/ADI CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)		DR/ADI CP/SG CS A/B
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI		DR/ADI CP/SG CS CCISD A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
BUREAU JCF2				
5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes		DR/ADI CP/SG CS

BUREAU COMINT1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée		DR/ADI CP/SG CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises		DR/ADI CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,		DR/ADI CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire		DR/ADI CP/SG CS
5-I-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)		DR/ADI CP/SG CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire		DR/ADI CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane		DR/ADI CP/SG CS (3)
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever		DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation		DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route		DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage		DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union		DR/ADI CP/SG CS A/B/C
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée		DR/ADI CP/SG CD CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée		DR/ADI CP/SG CD CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,		DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée		DR/ADI CP/SG CD CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADI CP/SG CD CS
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée		DR/ADI CP/SG CD CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier		DR/ADI CP/SG CS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ADI CP/SG

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ADI CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification		DR/ADI CP/SG CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions		DR/ADI CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière		DR/ADI CP/SG CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>		DR/ADI CP/SG CS A
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution		DR/ADI CP/SG CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR		DR/ADI CP/SG CS A

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane		DR/ADI CP/SG CD CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits		DR/ADI CP/SG CD CS A
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-9° 105	Article 64 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États- membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré- expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-21° 113	Article 89 paragraphe 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré		DR/ADI CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement (U E) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé		DR/ADI CP/SG CD CS A
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées		DR/ADI CP/SG CD CS A
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés		DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1		DR/ADI CP/SG CD CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,		DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	<p>GALLOY Valérie, Inspectrice, CSDS</p> <hr/> <p>TOFFART Rémy, Contrôleur de 2ème classe, CSDS adjoint</p> <hr/> <p>PLAINCHAULT Maxime, Contrôleur de 2ème classe, CSDS adjoint</p> <hr/> <p>BERGER Angélique, Contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>BREFFY Alexandre, Contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>KHOURY Déborah, Contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>NOEL Guillaume, Contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>MARTIN Camille, Contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>PONCE Mylène, Contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>VANESME Anne, Contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>BERNARD Cyril, Agent de constatation principal de 2ème classe</p> <hr/> <p>COELHO Elizabeth, Agent de constatation principal de 2ème classe, EMCS</p> <hr/> <p>HONTEBEYRIE Sébastien, Agent de constatation</p> <hr/> <p>KERLIRZIN Vincent, Agent de constatation principal de 2ème classe</p> <hr/> <p>ONEN Sara, Agent de constatation principal de 2ème classe</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>CU</p> <p>A/B/C</p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	<p>GALLOY Valérie, Inspectrice, CSDS</p> <hr/> <p>TOFFART Rémy, Contrôleur de 2ème classe, CSDS adjoint</p> <hr/> <p>PLAINCHAULT Maxime, Contrôleur de 2ème classe, CSDS adjoint</p> <hr/> <p>BERGER Angélique, Contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>BREFFY Alexandre, Contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>KHOURY Déborah, Contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>NOEL Guillaume, Contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>MARTIN Camille, Contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>PONCE Mylène, Contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>VANESME Anne, Contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>BERNARD Cyril, Agent de constatation principal de 2ème classe</p> <hr/> <p>COELHO Elizabeth, Agent de constatation principal de 2ème classe, EMCS</p> <hr/> <p>HONTEBEYRIE Sébastien, Agent de constatation</p> <hr/> <p>KERLIRZIN Vincent, Agent de constatation principal de 2ème classe</p> <hr/> <p>ONEN Sara, Agent de constatation principal de 2ème classe</p>	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	GALLOY Valérie, Inspectrice, CSDS	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
			TOFFART Rémy, Contrôleur de 2ème classe, CSDS adjoint	
			PLAINCHAULT Maxime, Contrôleur de 2ème classe, CSDS adjoint	
			BERGER Angélique, Contrôleur de 2ème classe	
			BREFFY Alexandre, Contrôleur de 2ème classe	
			KHOURY Déborah, Contrôleur de 2ème classe	
			NOEL Guillaume, Contrôleur de 2ème classe	
			MARTIN Camille, Contrôleur de 2ème classe	
			PONCE Mylène, Contrôleur de 2ème classe	
			VANESME Anne, Contrôleur de 2ème classe	
			BERNARD Cyril, Agent de constatation principal de 2ème classe	
			COELHO Elizabeth, Agent de constatation principal de 2ème classe, EMCS	
			HONTEBEYRIE Sébastien, Agent de constatation	
			KERLIRZIN Vincent, Agent de constatation principal de 2ème classe	
ONEN Sara, Agent de constatation principal de 2ème classe				

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-1	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	GALLOY Valérie, Inspectrice, CSDS	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
145			TOFFART Rémy, Contrôleur de 2ème classe, CSDS adjoint	
			PLAINCHAULT Maxime, Contrôleur de 2ème classe, CSDS adjoint	
			BERGER Angélique, Contrôleur de 2ème classe	
			BREFFY Alexandre, Contrôleur de 2ème classe	
			KHOURY Déborah, Contrôleur de 2ème classe	
			NOEL Guillaume, Contrôleur de 2ème classe	
			MARTIN Camille, Contrôleur de 2ème classe	
			PONCE Mylène, Contrôleur de 2ème classe	
			VANESME Anne, Contrôleur de 2ème classe	
			BERNARD Cyril, Agent de constatation principal de 2ème classe	
			COELHO Elizabeth, Agent de constatation principal de 2ème classe, EMCS	
			HONTEBEYRIE Sébastien, Agent de constatation	
			KERLIRZIN Vincent, Agent de constatation principal de 2ème classe	
	ONEN Sara, Agent de constatation principal de 2ème classe			

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	<p>GALLOY Valérie, Inspectrice, CSDS</p> <hr/> <p>TOFFART Rémy, Contrôleur de 2ème classe, CSDS adjoint</p> <hr/> <p>PLAINCHAULT Maxime, Contrôleur de 2ème classe, CSDS adjoint</p> <hr/> <p>BERGER Angélique, Contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>BREFFY Alexandre, Contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>KHOURY Déborah, Contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>NOEL Guillaume, Contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>MARTIN Camille, Contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>PONCE Mylène, Contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>VANESME Anne, Contrôleur de 2ème classe</p> <hr/> <p>BERNARD Cyril, Agent de constatation principal de 2ème classe</p> <hr/> <p>COELHO Elizabeth, Agent de constatation principal de 2ème classe, EMCS</p> <hr/> <p>HONTEBEYRIE Sébastien, Agent de constatation</p> <hr/> <p>KERLIRZIN Vincent, Agent de constatation principal de 2ème classe</p> <hr/> <p>ONEN Sara, Agent de constatation principal de 2ème classe</p>	<p>DR/ADI</p> <p>CP/SG</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>CU</p> <p>A/B/C</p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-3	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	GALLOY Valérie, Inspectrice, CSDS	DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
147			TOFFART Rémy, Contrôleur de 2ème classe, CSDS adjoint	
			PLAINCHAULT Maxime, Contrôleur de 2ème classe, CSDS adjoint	
			BERGER Angélique, Contrôleur de 2ème classe	
			BREFFY Alexandre, Contrôleur de 2ème classe	
			KHOURY Déborah, Contrôleur de 2ème classe	
			NOEL Guillaume, Contrôleur de 2ème classe	
			MARTIN Camille, Contrôleur de 2ème classe	
			PONCE Mylène, Contrôleur de 2ème classe	
			VANESME Anne, Contrôleur de 2ème classe	
			BERNARD Cyril, Agent de constatation principal de 2ème classe	
			COELHO Elizabeth, Agent de constatation principal de 2ème classe, EMCS	
			HONTEBEYRIE Sébastien, Agent de constatation	
			KERLIRZIN Vincent, Agent de constatation principal de 2ème classe	
	ONEN Sara, Agent de constatation principal de 2ème classe			

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU FID1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières		DR/ADI CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales		DR/ADI CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation		DR/ADI CP/SG CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI <i>demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.</i>]		DR/ADI CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédem ment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014- 1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane		DR/ADI CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 <i>octies</i> du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 <i>nonies</i> du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement		DR/ADI CP/SG CS A
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes		DR/ADI CP/SG CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du déléataire de signature (1)	
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,		DR/ADI CP/SG CS A
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux		DR/ADI CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,		DR/ADI CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-15 ter 162	Article 163 du code des douanes et des articles 1 ^{er} et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane		DR/ADI CP/SG CS
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun		DR/ADI CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE		DR/ADI CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,		DR/ADI CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,		DR/ADI CP/SG CS
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets		DR/ADI CP/SG CS
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée		DR/ADI CP/SG CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-28° 171	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que de plaisance privée,		DR/ADI CP/SG CS
10-29° 172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,		DR/ADI CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime		DR/ADI CP/SG CS
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADI CP/SG CS
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADI CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques		DR/ADI CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (<i>voir rubrique précédente</i>)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADI CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation		DR/ADI CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du déléataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,		DR/ADI CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation		DR/ADI CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du déléataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADI CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADI CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADI CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales		DR/ADI CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADI CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée		DR/ADI CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation		DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADI CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADI CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADI CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe		DR/ADI CP/SG CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane		DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles		DR/ADI CP/SG CS
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée		DR/ADI CP/SG CD CS CU A/B/C
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire		DR/ADI CP/SG CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU FID3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente		DR/ADI CP/CS CD CS A/B
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial		DR/ADI CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation		DR/ADI CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries		DR/ADI CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénatrateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie		DR/ADI CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{me} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepoteaire agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)		DR/ADI CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général		DR/ADI CP/CS CD CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts.		DR/ADI CP/CS CD CS
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code		DR/ADI CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code		DR/ADI CP/CS CC CD CS A
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code		DR/ADI CP/CS CC CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code		DR/ADI CP/CS CD CS
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS A/B
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CC CD CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS A/B/C
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article		DR/ADI CP/CS CD CS A/B
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS A/B/C
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CS
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV		DR/ADI CP/CS CD CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV		DR/ADI CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADI CP/SG CS
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADI CP/SG CD CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe		DR/ADI CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI		DR/ADI CP/SG CS
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code		DR/ADI CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecies et 56 J terdecies de l'annexe IV au même code		DR/ADI CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;		DR/ADI CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code		DR/ADI CP/SG CS
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;		DR/ADI CP/SG CD CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code		DR/ADI CP/SG CS
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.		DR/ADI CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code		DR/ADI CP/SG CS A
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code		DR/ADI CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADI CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services		DR/ADI CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),		DR/ADI CP/SG CC CD CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)		DR/ADI CP/SG CS
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)		DR/ADI CP/SG CS
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)		DR/ADI CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI		DR/ADI CP/SG CS
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs		DR/ADI CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac		DR/ADI CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débitants de tabac—prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)		DR/ADI CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabac manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac		DR/ADI CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac		DR/ADI CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires		DR/ADI CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement		DR/ADI CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

IDF-2022-11-09-00019

ANNEXE I E-2 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS
ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU
DE L'UNITÉ DE SURVEILLANCE DE VILLEBON LES
ULIS (2), DIVISION SURVEILLANCE DE SAINT
GERMAIN EN LAYE, DIRECTION RÉGIONALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS
OUEST

ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'ILE DE FRANCE du 9 novembre 2022

ANNEXE I – E-2 DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE L'UNITÉ DE SURVEILLANCE DE VILLEBON LES ULIS (2), DIVISION SURVEILLANCE DE SAINT GERMAIN EN LAYE, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS OUEST

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ILE DE FRANCE

BUREAU RÉSEAU2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture		DR/ADJ CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes		DR/ADJ CP/SG CC CS A
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valcur		DR/ADJ CP/SG A

BUREAU JCF1

1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ADJ CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ADJ CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux		DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)		DR/ADJ CP/SG CS A/B
19	Article R* 247-5 C du L.P.F	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI		DR/ADJ CP/SG CS CCISD A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
BUREAU JCF2				
5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes		DR/ADJ CP/SG CS

BUREAU COMINT1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée		DR/ADJ CP/SG CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-1-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane		DR/ADJ CP/SG CS (3)
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union		DR/ADJ CP/SG CS A/B/C
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ADJ CP/SG

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ADJ CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>		DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution		DR/ADJ CP/SG CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR		DR/ADJ CP/SG CS A

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane		DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-9° 105	Article 64 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États- membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré- expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-21° 113	Article 89 paragraphe 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DVI		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	PRESNEAU Camille, Inspecteur, CSDS SARAMITE Gilles, Contrôleur principal, CSDS-A BOUTIN Julie, Contrôleur de 2 ^{ème} classe BUFFEL Alexandre, Contrôleur de 2ème classe CAHAGNE Joseph, Contrôleur de 2 ^{ème} classe DEMILLY Matthieu, Contrôleur de 2ème classe DEVRIESE Thomas, Contrôleur de 2 ^{ème} classe FRANQUIN Pauline, Contrôleur de 2ème classe HERBAUT Guillaume, Contrôleur de 2ème classe HERVIEU Aurélien, Contrôleur de 2 ^{ème} classe NAUD Amandine, Contrôleur de 2 ^{ème} classe LARANJEIRO Bryan, Contrôleur de 2 ^{ème} classe MESLET Corentin, Contrôleur de 2 ^{ème} classe PELLOIE Marine, Contrôleur de 2ème classe CITADELLE Teddy, Agent de constatation principal de 2ème classe DÜHAMEL Alexandra, Agent de constatation principal de 2ème classe JASPART Vincent, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe LE GUEN Steve, Agent de constatation principal de 2ème classe LOPES Claire, Agent de constatation principal de 2ème classe MANGIONE Pierre, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe MARTIN Audrey, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe PARIS Laurie, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe POIRIER Julien, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe QUAGLIOZZI Adrien, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe ARNAULT Maxime, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe COUHERT Florent, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe GRONDIN Alexandre, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe RICHAR Jérémi, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe UDINO Emeline, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe VOIRIN Maxime, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	<p>PRESNEAU Camille, Inspecteur, CSDS</p> <p>SARAMITE Gilles, Contrôleur principal, CSDS-A</p> <p>BOUTIN Julie, Contrôleur de 2^{ème} classe</p> <p>BUFFEL Alexandre, Contrôleur de 2ème classe</p> <p>CAHAGNE Joseph, Contrôleur de 2^{ème} classe</p> <p>DEMILLY Matthieu, Contrôleur de 2ème classe</p> <p>DEVRIESE Thomas, Contrôleur de 2^{ème} classe</p> <p>FRANQUIN Pauline, Contrôleur de 2ème classe</p> <p>HERBAUT Guillaume, Contrôleur de 2ème classe</p> <p>HERVIEU Aurélien, Contrôleur de 2^{ème} classe</p> <p>NAUD Amandine, Contrôleur de 2^{ème} classe</p> <p>LARANJEIRO Bryan, Contrôleur de 2^{ème} classe</p> <p>MESLET Corentin, Contrôleur de 2^{ème} classe</p> <p>PELLOIE Marine, Contrôleur de 2ème classe</p> <p>CITADELLE Teddy, Agent de constatation principal de 2ème classe</p> <p>DUHAMEL Alexandra, Agent de constatation principal de 2ème classe</p> <p>JASPART Vincent, Agent de constatation principal de 2^{ème} classe</p> <p>LE GUEN Steve, Agent de constatation principal de 2ème classe</p> <p>LOPES Claire, Agent de constatation principal de 2ème classe</p> <p>MANGIONE Pierre, Agent de constatation principal de 2^{ème} classe</p> <p>MARTIN Audrey, Agent de constatation principal de 2^{ème} classe</p> <p>PARIS Laurie, Agent de constatation principal de 2^{ème} classe</p> <p>POIRIER Julien, Agent de constatation principal de 2^{ème} classe</p> <p>QUAGLIOZZI Adrien, Agent de constatation principal de 2^{ème} classe</p> <p>ARNAULT Maxime, Agent de constatation principal de 2^{ème} classe</p> <p>COUHERT Florent, Agent de constatation principal de 2^{ème} classe</p> <p>GRONDIN Alexandre, Agent de constatation principal de 2^{ème} classe</p> <p>RICHAR Jérémi, Agent de constatation principal de 2^{ème} classe</p> <p>UDINO Emeline, Agent de constatation principal de 2^{ème} classe</p> <p>VOIRIN Maxime, Agent de constatation principal de 2^{ème} classe</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	PRESNEAU Camille, Inspecteur, CSDS	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
			SARAMITE Gilles, Contrôleur principal, CSDS-A	
			BOUTIN Julie, Contrôleur de 2 ^{ème} classe	
			BUFFEL Alexandre, Contrôleur de 2ème classe	
			CAHAGNE Joseph, Contrôleur de 2 ^{ème} classe	
			DEMILLY Matthieu, Contrôleur de 2ème classe	
			DEVRIESE Thomas, Contrôleur de 2 ^{ème} classe	
			FRANQUIN Pauline, Contrôleur de 2ème classe	
			HERBAUT Guillaume, Contrôleur de 2ème classe	
			HERVIEU Aurélien, Contrôleur de 2 ^{ème} classe	
			NAUD Amandine, Contrôleur de 2 ^{ème} classe	
			LARANJEIRO Bryan, Contrôleur de 2 ^{ème} classe	
			MESLET Corentin, Contrôleur de 2 ^{ème} classe	
			PELLOIE Marine, Contrôleur de 2ème classe	
			CITADELLE Teddy, Agent de constatation principal de 2ème classe	
			DUHAMEL Alexandra, Agent de constatation principal de 2ème classe	
			JASPART Vincent, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe	
			LE GUEN Steve, Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LOPES Claire, Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MANGIONE Pierre, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe	
			MARTIN Audrey, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe	
			PARIS Laurie, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe	
			POIRIER Julien, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe	
			QUAGLIOZZI Adrien, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe	
			ARNAULT Maxime, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe	
			COUHERT Florent, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe	
			GRONDIN Alexandre, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe	
			RICHAR Jérémi, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe	
			UDINO Emeline, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe	
			VOIRIN Maxime, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	PRESNEAU Camille, Inspecteur, CSDS SARAMITE Gilles, Contrôleur principal, CSDS-A BOUTIN Julie, Contrôleur de 2 ^{ème} classe BUFFEL Alexandre, Contrôleur de 2ème classe CAHAGNE Joseph, Contrôleur de 2 ^{ème} classe DEMILLY Matthieu, Contrôleur de 2ème classe DEVRIESE Thomas, Contrôleur de 2 ^{ème} classe FRANQUIN Pauline, Contrôleur de 2ème classe HERBAUT Guillaume, Contrôleur de 2ème classe HERVIEU Aurélien, Contrôleur de 2 ^{ème} classe NAUD Amandine, Contrôleur de 2 ^{ème} classe LARANJEIRO Bryan, Contrôleur de 2 ^{ème} classe MESLET Corentin, Contrôleur de 2 ^{ème} classe PELLOIE Marine, Contrôleur de 2ème classe CITADELLE Teddy, Agent de constatation principal de 2ème classe DUHAMEL Alexandra, Agent de constatation principal de 2ème classe JASPART Vincent, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe LE GUEN Steve, Agent de constatation principal de 2ème classe LOPES Claire, Agent de constatation principal de 2ème classe MANGIONE Pierre, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe MARTIN Audrey, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe PARIS Laurie, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe POIRIER Julien, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe QUAGLIOZZI Adrien, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe ARNAULT Maxime, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe COUHERT Florent, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe GRONDIN Alexandre, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe RICHAR Jérémi, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe UDINO Emeline, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe VOIRIN Maxime, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
<p>10-2 quater-2</p> <p>146</p>	<p>Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI</p>	<p>La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon</p>	<p>PRESNEAU Camille, Inspecteur, CSDS</p> <p>SARAMITE Gilles, Contrôleur principal, CSDS-A</p> <p>BOUTIN Julie, Contrôleur de 2^{ème} classe</p> <p>BUFFEL Alexandre, Contrôleur de 2ème classe</p> <p>CAHAGNE Joseph, Contrôleur de 2^{ème} classe</p> <p>DEMILLY Matthieu, Contrôleur de 2ème classe</p> <p>DEVRIESE Thomas, Contrôleur de 2^{ème} classe</p> <p>FRANQUIN Pauline, Contrôleur de 2ème classe</p> <p>HERBAUT Guillaume, Contrôleur de 2ème classe</p> <p>HERVIEU Aurélien, Contrôleur de 2^{ème} classe</p> <p>NAUD Amandine, Contrôleur de 2^{ème} classe</p> <p>LARANJEIRO Bryan, Contrôleur de 2^{ème} classe</p> <p>MESLET Corentin, Contrôleur de 2^{ème} classe</p> <p>PELLOIE Marine, Contrôleur de 2ème classe</p> <p>CITADELLE Teddy, Agent de constatation principal de 2ème classe</p> <p>DUHAMEL Alexandra, Agent de constatation principal de 2ème classe</p> <p>JASPART Vincent, Agent de constatation principal de 2^{ème} classe</p> <p>LE GUEN Steve, Agent de constatation principal de 2ème classe</p> <p>LOPES Claire, Agent de constatation principal de 2ème classe</p> <p>MANGIONE Pierre, Agent de constatation principal de 2^{ème} classe</p> <p>MARTIN Audrey, Agent de constatation principal de 2^{ème} classe</p> <p>PARIS Laurie, Agent de constatation principal de 2^{ème} classe</p> <p>POIRIER Julien, Agent de constatation principal de 2^{ème} classe</p> <p>QUAGLIOZZI Adrien, Agent de constatation principal de 2^{ème} classe</p> <p>ARNAULT Maxime, Agent de constatation principal de 2^{ème} classe</p> <p>COUHERT Florent, Agent de constatation principal de 2^{ème} classe</p> <p>GRONDIN Alexandre, Agent de constatation principal de 2^{ème} classe</p> <p>RICHAR Jérémi, Agent de constatation principal de 2^{ème} classe</p> <p>UDINO Emeline, Agent de constatation principal de 2^{ème} classe</p> <p>VOIRIN Maxime, Agent de constatation principal de 2^{ème} classe</p>	<p>DR/ADJ</p> <p>CP/SG</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>CU</p> <p>A/B/C</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	PRESNEAU Camille, Inspecteur, CSDS SARAMITE Gilles, Contrôleur principal, CSDS-A BOUTIN Julie, Contrôleur de 2 ^{ème} classe BUFFEL Alexandre, Contrôleur de 2ème classe CAHAGNE Joseph, Contrôleur de 2 ^{ème} classe DEMILLY Matthieu, Contrôleur de 2ème classe DEVRIESE Thomas, Contrôleur de 2 ^{ème} classe FRANQUIN Pauline, Contrôleur de 2ème classe HERBAUT Guillaume, Contrôleur de 2ème classe HERVIEU Aurélien, Contrôleur de 2 ^{ème} classe NAUD Amandine, Contrôleur de 2 ^{ème} classe LARANJEIRO Bryan, Contrôleur de 2 ^{ème} classe MESLET Corentin, Contrôleur de 2 ^{ème} classe PELLOIE Marine, Contrôleur de 2ème classe CITADELLE Teddy, Agent de constatation principal de 2ème classe DUHAMEL Alexandra, Agent de constatation principal de 2ème classe JASPART Vincent, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe LE GUEN Steve, Agent de constatation principal de 2ème classe LOPES Claire, Agent de constatation principal de 2ème classe MANGIONE Pierre, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe MARTIN Audrey, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe PARIS Laurie, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe POIRIER Julien, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe QUAGLIOZZI Adrien, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe ARNAULT Maxime, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe COUHERT Florent, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe GRONDIN Alexandre, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe RICHAR Jérémi, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe UDINO Emeline, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe VOIRIN Maxime, Agent de constatation principal de 2 ^{ème} classe	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
----------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU FID1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédemment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane		DR/ADJ CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepoteur agréé dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,		DR/ADJ CP/SG CS A
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux		DR/ADJ CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,		DR/ADJ CP/SG CS
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets		DR/ADJ CP/SG CS
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée		DR/ADJ CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-28° 171	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que de plaisance privée,		DR/ADJ CP/SG CS
10-29° 172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime		DR/ADJ CP/SG CS
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (<i>voir rubrique précédente</i>)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,		DR/ADJ CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du déléataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-55° 191	Article 158 D du code des douanes et des articles 2, 4, 6 et 7 du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006 fixant les conditions d'application du III de l'article 158 D et du 2 de l'article 265 ter du code des douanes	Décisions relatives aux entrepositaires agréés et aux entrepôts fiscaux de produits énergétiques et entrepôts fiscaux de production ou de stockage d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles		DR/ADJ CP/SG CS
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
-------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial		DR/ADJ CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation		DR/ADJ CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie		DR/ADJ CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepoteur agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)		DR/ADJ CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général		DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts.		DR/ADJ CP/CS CD CS
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/CS CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/CS CD CS
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI		DR/ADJ CP/SG CS
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecies de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;		DR/ADJ CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services		DR/ADJ CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI		DR/ADJ CP/SG CS
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs		DR/ADJ CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débitants de tabac—prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabac manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débiteurs de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débiteurs de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires		DR/ADJ CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement		DR/ADJ CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.